L'Etude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA)

République du Bénin

Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne peuvent être attribués ni à la CE, ni aux institutions.

Le document est présenté dans une édition simple, pour un unique souci de style et de clarté

L'Etude prospective du secteur forestier en Afrique
(FOSA)
République du Bénin

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

DIRECTION DES FORETS ET DES RESSOURCES NATURELLES

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL 2
Préambule 4
I. INTRODUCTION ET CONTEXTE FORESTIER NATIONAL 4
1.1. Introduction 4
1.2. Objectif du rapport 5
1.3. Contexte du secteur forestier 5
1.4. Problématique de développement du secteur forestier 6
2. LES MOTEURS DU CHANGEMENT ET LEURS IMPLICATIONS SUR LE SECTEUR FORESTIER 7
2.1. Changements socio- économiques (Population, distribution rurale et urbaine de la population, variation du revenu par habitant, distribution du revenu, indicateurs sociaux du développement, pauvreté etc.) 7
2.1.1. Populations, distribution rurale et urbaine 7
2.1.2. Variation des revenus des ménages 8
2.1.3. Indicateurs sociaux de développement 8
2.1.4. La pauvreté 11
2.2. Performances économiques globales , changements attendus dans les rôles relatifs des différents secteurs, impacts des politiques de libéralisation économique 11
2.2.1. Les performances économiques globales 11
2.2.2. Analyse de la conjoncture dans le secteur réel 12
2.2.3. Croissance économique: revenus, investissement et emplois 12
2.2.4. Investissements 13
2.3. Changements politique et institutionnel 13
2.4. Les faits nouveaux intéressants le secteur agricole , autres secteurs et conséquences pour le secteur forestier 14
2.4.1. L'accroissement démographique et la dégradation du couvert forestier 14
2.4.2 L'échec des stratégies d'amélioration des rendements des cultures céréalières et de rente. 14
2.4.3 Le système de production de coton 15
2.4.4. L'extension des grandes villes et du réseau d'infrastructures routières 18
2.4.5. L'accroissement des grands périmètre hydro agricoles 18
2.4.6. Les changements dans la consommation du bois-énergie, usages des combustibles de substitution et économie d'énergie 18
2.5. Dépendance vis a vis du bois énergie (bois de feu et charbon de bois) et ses conséquences sur le devenir des forets). 19
2.6. Industrie du bois 20
2.7. Politique et législation forestière 22
2.8. Décentralisation de L'administration territoriale et incidence sur la gestion des ressources naturelles 23
2.9. Les faits nouveaux dans les infrastructures et les communications 23
2.10. La libéralisation du commerce 23
2.11. La politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement 24
2.12. Les progrès technologiques dans le secteur des forêts et connexes 25
3. LE SECTEUR FORESTIER EN 2020 25
3.1. L'état des forets et des plantations 25
3.1.1. Les surfaces sous forêt, couvert forestier naturel 25
3.1.2. Les plantations forestières 26
3.1.3. La classification des formations forestières et le potentiel de production des différents types de végétations 27
3.1.4. Les arbres hors forêts, surface et rôle dans la production de produits ligneux et non ligneux 30
3.1.5. Les produits forestiers non ligneux et changements dans la nature des produits et contribution au revenu et à l'emploi 30
3.1.6. La conservation de la diversité biologique et la fonction de protection des forêts 33
3.1.7. Caractéristiques des ressources fauniques 35
3.1.8. La gestion des Parcs et écotourisme 35
3.1.9. Caractéristiques des ressources pastorales 36
3.2. Etat des industries forestières. 37
3.2.1.Les industries de première transformation 37

3.2.2 Les Industries de deuxième transformation 38
3.2.3. Les Industries de troisième transformation 38
3.3. La situation de l'offre et de la demande 38
3.3.1. La demande en produits forestiers 38
3.3.2. La situation de l'offre en produits forestiers ligneux 39
3.4. Les implications sociales et économiques 39
3.4.1. La contribution du secteur forestier au revenu 39
3.4.2. Le rôle comparatif du secteur forestier par rapport aux autres secteurs 39
3.4.3. Les autres fonctions sociales 40
3.5. Les forets et l'environnement 40
3.5.1. Mesure de protection générale 40
3.5.2. Les autres fonctions de protection de la forêt 40
3.6. Le cadre institutionnel du secteur forestier 43
3.6.1. La politique de développement rural et le secteur forestier 43
3.6.2. Les objectifs de la politique forestière 44
3.6.3. Principes directeurs 44
3.6.4. Orientations stratégiques 45
3.6.5. Rôles des différents acteurs à l'horizon 2020 46
3.6.6. L'état 47
3.6.7. Les communautés rurales 51
3.6.8. Le secteur prive 52
3.6.9. Les organisations non gouvernementales (ONG) 52
3.6.10. Les partenaires au développement 52
3.6.11. Le cadre législatif et réglementaire 53
4. FACILITER LE CHANGEMENT: QUE FAUT-IL FAIRE? 54
4.1. Les grandes options et leurs tendances 54
4.2. Facteurs cruciaux pour améliorer la situation ou éviter des résultats préjudiciables (hypothèses commune aux différents scénarios) 56
4.3. Types de changements requis 57
4.4. Les changements sont réalisables a travers: 57
4.5. Les rôles et responsabilités des divers organismes 58
4.6. Les scénarios 60
4.6.1. Les scénarios analysés 60
4.6.2 Le Scénario écologique 62
5. Conclusion 64

Préambule

Le présent rapport doit être considéré comme un rapport d'étape; c'est-à-dire destiné à traduire le niveau d'avancement d'un processus qui se poursuit. Il est rédigé pour servir d'élément de contribution aux réflexions en cours dans le cadre de l'Etude Prospective du Secteur Forestier en Afrique qui veut dire en Anglais Forestry Outlook Studies for Africa (FOSA).

Il reste bien entendu que des données complémentaires doivent y être intégrées pour affiner les analyses et élaborer des scénarios plus probables au cours de l'atelier d'amendement et de validation du rapport. Dans cadre, l'Equipe FOSA BENIN, souhaiterait vivement qu'il soit mis en place à temps un appui technique et financier qui permettent de mobiliser toute la diversité de 'experts nationaux en provenance de tous les secteurs touchant le développement forestier au sens large du terme.

Aussi, les commentaires et suggestions de tous ceux qui auraient l'occasion d'avoir ce rapport sous les mains et qui seraient intéressés par un meilleur devenir de la foresterie au Bénin sont vivement attendus pour la finalisation du rapport FOSA BENIN dans un délai qui ne saurait trop tarder compte tenu du retard déjà accusé par rapport au calendrier général du processus FOSA en Afrique.

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE FORESTIER NATIONAL

1.1. Introduction

A l'issue de la Conférence au sommet sur le développement de l'Afrique tenue à Maastricht (Pays-Bas) en 1990, l'une des grandes conclusions auxquelles les participants ont abouti est que «*le développement n'est pas possible si les transformations de comportements et des structures socio-démographiques, culturelles et politiques ne sont pas associées aux mesures purement économiques, organisées selon une vision partagée et inscrite dans le temps*».

S'inscrivant dans cette logique, le Gouvernement du Bénin avec le concours du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a réalisé des études dites ''Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme entendu en Anglais National Long Terme Perspectives Studies (NLTPS) - Bénin 2025 -'' suivant un processus qui s'est déroulé de mars 1994 jusqu'à septembre 1998 avec une phase très active durant les deux dernières années. Spécifiquement en rapport avec le secteur forestier, le Bénin participe depuis décembre 1999 à l'étude prospective du secteur forestier qui est une initiative conduite par la FAO, en partenariat avec tous les pays africains, la Banque Africaine de Développement, la Commission Européenne, des Organisations Intergouvernementales sous-régionales et régionales, la Banque Mondiale et d'autres organismes. L'Etude Prospective du Secteur Forestier en Afrique, (FOSA) a été approuvée par les pays africains à la onzième session de la Commission des Forêts et de la Faune sauvage pour l'Afrique (CFFA), tenue à Dakar, au Sénégal, en avril 1998. L'élaboration d'un document national de prospective du développement du secteur forestier pour chaque pays est l'une des étapes fondamentales les plus importantes devant conduire à la production du rapport sur les perspectives forestières sous-régionales et régionales.

1.2. Objectif du rapport

Le principal objectif du document national de prospective est d'examiner la situation future du développement (d'ici 2000 ans) du secteur forestier dans le pays en tenant compte notamment des évolutions futures des facteurs internes et externes qui interagissent sur le secteur forestier. Partant des données actuelles sur le secteur forestier, le contexte socio économique du pays et des grandes tendances observées, l'étude tentera de visualiser l'évolution la plus probable des ressources forestières et de la faune sauvage, du tissu industriel forestier, du cadre institutionnel législatif et réglementaire du secteur forestier et son articulation avec les autres secteurs économiques de développement du pays sur les 20 prochaines années. L'étude vise aussi à évaluer les conséquences politiques, technologiques, économiques, sociales, environnementales et culturelles des faits nouveaux qui intéressent le secteur forestier au Bénin.

Le document identifiera les principaux facteurs de changement (moteurs de changement) dont il fera une analyse critique afin de prévoir non seulement leur influence probable sur le secteur mais aussi et surtout les mesures correctives qui s'imposent notamment dans les domaines institutionnels, politiques, technologiques, socio économiques et culturels tant au niveau local, régional que sous régional.

1.3. Contexte du secteur forestier

La République du Bénin comptait une population d'environ 6 millions d'habitants en 1998 inégalement répartie sur une superficie totale de 112 622 Km² avec plus de 82% de la population répartie sur 27 % de la superficie du territoire national dans la partie sud du pays, ce qui pose déjà de sérieux problèmes environnementaux.

Il y a environ dix ans, l'on a estimé qu'environ 7,8 millions d'hectares soit 70 % du territoire national étaient couverts de diverses sortes de formations forestières mais dont seulement environ 200 000 ha étaient encore couverts de quelques espèces économiquement intéressantes et constituaient de fait l'essentiel des réserves en bois du pays. De plus environ 2,7 million d'ha soit 19 % du territoire national se trouvent à l'intérieur des parcs nationaux (843 000 ha), des réserves de faune (420 000 ha) et des forêts classées (1 436 500 ha)

Malheureusement de nos jours, des surfaces importantes sont détruites chaque année (100 000 ha par an) pour des fins agricoles, cynégétiques, pastorales et pour la récolte de bois (bois d'œuvre et bois-énergie) à l'intérieur de ces zones pourtant sous protection.

Selon l'audit institutionnel réalisé en 1999, le secteur forestier serait marqué par un dysfonctionnement institutionnel caractérisé par une administration forestière affaiblie par une réduction drastique de ses effectifs occasionnée par le gel de recrutement imprimé par le Programme d'Ajustement Structurel, un arsenal juridique inadapté aux évolutions actuelles des rôles des différents acteurs et un personnel démotivé. A côté de cette administration forestière se dresse un Office National de Bois suréquipé, puissant, et seulement responsabilisé dans la gestion des quelques 13 000 ha de plantations domaniales à dominance teck.

Les efforts du secteur forestier à la constitution du PIB sont encore mal ou pas du tout connus. Les chiffres officiels indiquent que le secteur forestier ne participe qu'à concurrence de

seulement 2,8 % au PIB répartie en bois de feu (2,3 %), Charbon de bois 0,1 % et autres 0,4 %. Ces chiffres ne prennent pas en compte les produits de sciage qui représentent à peu près le triple du bois énergie en valeur.

Selon l'étude filière bois réalisée par MPREPE/BM 1999, la consommation de bois d'œuvre est estimée en 1997 à 112 000 m3 de grume/an face à une disponibilité de 652 000 m3 en grume/an. Ce chiffre serait obtenu à partir d'une production de 52 000 m3 de teck des plantations domaniales et de 60 m3 de bois rouges extraits de nos formations naturelles avec une partie provenant des importations du Nigeria et du Togo. Mais en réalité, compte tenu du fait que d'autres grandes scieries viennent d'être installées et qu'une part importante de bois est consommé dans l'informel ce chiffre doit être revu à la hausse.

Les importations en contre-plaqués, papiers, cartons et autres produits forestiers ces dernières cinq années ont atteint environ 5 093 600 Kg. selon une récente étude de la FAO, (Revue et amélioration des données relatives aux produits forestiers du Bénin M. B. Tchiwanou 2001).

Dans la même période, le Bénin a exporté et réexporté plus de 6 000 m3 de sciage, 4 817,317 m3 de parquets et 2 443,2084 m3 de frises selon la même source que dessus.

Le tissu industriel forestier du pays peut être qualifié de rudimentaire. Un sondage fait en 1996, mentionne que le pays compte 80 industriels de bois. pour 398 exploitants forestiers et 1261 commerçants de produits forestiers. L'ONAB à qui incombe la gestion des plantations domaniales de teck traîne derrière lui l'une des usines de bois les plus sophistiquées en voie de privatisation d'ailleurs. Les autres unités de transformation au nombre de 910 pour les ateliers de débitage, les menuiseries et les ébénisteries et les scieries au nombre de 12 sont concentrées dans la partie Centre –Sud du pays.

Bien que le secteur forestier soit générateur d'emploi et procurerait de revenu pour une frange non négligeable de la population notamment des femmes, aucune étude ne permet aujourd'hui de dire avec exactitude l'importance de sa contribution à la résorption du chômage et la réduction de la pauvreté au Bénin. Les produits comme les palmes du bambou, le vin de bambou, les amandes de Karité, les feuilles fleurs fruits et racines comestibles de certains arbres, le pâturage, le gibier et autres produits forestiers non ligneux utilisés en pharmacopée font nourrir des populations toutes catégories confondues dans nos campagnes.

1.4. Problématique de développement du secteur forestier

Elle se caractérise essentiellement par une dégradation continue des ressources forestières et de la faune sauvage depuis plus de trente ans. Cette dégradation résulte d'un ensemble de facteurs complexes dont les principaux peuvent être classés en deux catégories. Facteurs d'ordre climatique (sécheresse, chute de pluviométrie assèchement des cours et plans d'eau entraînant une fragilisation des écosystèmes) et d'ordre anthropique (forte croissance démographique entraînant des pressions animales et humaines sur les ressources, système de production extensif inadapté, feux de brousse etc.

La situation la plus préoccupante est que les populations dont la majorité se trouve largement en dessous du seuil de pauvreté, sont obligées parfois de détruire leur propre environnement pour survivre, ce qui aggrave les pressions exercées sur les ressources naturelles. Dans les zones forestières où l'on note une forte pression démographique en raison du flux important de migrants et de colons agricoles, les pressions sont de plus en plus fortes et sont génératrices

de conflits. Ces pressions auraient pu être limitées si les populations venaient à être suffisamment impliquées dans la conception et la mise en œuvre des différents programmes de développement relatifs à la gestion des ressources naturelles. De toutes les façons, tant que les stratégies forestières élaborées ne s'intégreraient pas assez harmonieusement dans les politiques globales agricoles du pays et dans l'économie nationale, l'inversion du processus de dégradation de ressources naturelles ne serait qu'un vœux pieux.

Les principaux problèmes auxquels le secteur forestier est aujourd'hui confrontés sont essentiellement:

- un cadre institutionnel inadéquat,
- une faible participation des populations la gestion des ressources naturelles,
- une mauvaise gestion des ressources forestières
- une mauvaise gestion des ressources de la faune et de son habitat

2. LES MOTEURS DU CHANGEMENT ET LEURS IMPLICATIONS SUR LE SECTEUR FORESTIER

2.1. Changements socio- économiques (Population, distribution rurale et urbaine de la population, variation du revenu par habitant, distribution du revenu, indicateurs sociaux du développement, pauvreté etc.)

Le secteur forestier a des liens étroits avec toute une série d'activités politiques économiques: industrie, énergie, agriculture, élevage extensif, etc. Les niveaux de politiques, le développement socio-économique ont des implications directes ou indirectes sur le secteur forestier.

2.1.1. Populations, distribution rurale et urbaine

Selon les résultats du deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2eme RGPH), la population béninoise qui était de 4,9 millions en 1992, est estimée en 1996 à 5,5 millions d'habitants et avoisine 6 millions d'habitants en 1998.

Les projections de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) indiquent que cette population s'accroîtra rapidement au cours des 30 prochaines années pour atteindre environ 9 757 000 d'habitants en 2012 et plus de 17 millions en 2027.

Cette population est par ailleurs une population jeune. On estime à 46,6% la population âgée de moins de 15 ans et à 6% celle des personnes âgées de 60 ans et plus. On estime en outre à 51% la proportion des femmes. Dans son ensemble cette population surtout rurale reste soumise à un exode rural qui se traduit par le déplacement massif des bras valides des régions déshéritées vers les zones moins dégradées.

Tableau N° 1b: Caractéristiques générales de la population du Bénin

Départements	Densité (habt/km²)	Poids démographique (%)	Population rurale (%)	Population urbaine (%)
Atacora	21	13,2	67,0	33,0
Atlantique	322	21,7	42,5	57,5
Borgou	16	16,8	66,1	33,9

Mono	169	13,8	80,0	20,0
Ouémé	193	17,8	64,1	35,9
Zou	43	16,7	75,8	24,2
Ensemble	43	100,0	64,4	36,0

Source: INSAE,1994

Tableau N° 2: Principaux indicateurs démographiques de la population béninoise

Caractéristiques démographiques	Valeur
Taille moyenne des ménages	5,9 personnes
Taux brut de natalité	47,4/1000 habitants
Groupe d'âge 0-14 ans (% de la pop. Totale)	49%
Espérance de vie à la naissance	54,2 ans
Taux moyen d'accroissement de la population	3,2%
Taux moyen d'accroissement de la population urbaine	4,0%
Taux moyen d'accroissement de la population rurale	2,2%

Source: INSAE, 1994

2.1.2. Variation des revenus des ménages

Selon les données de l'INSAE, le revenu par tête a connu deux tendances au cours des dix dernières années. De 1986 à 1990, il a régressé passant de 114 984FCFA à 103 409FCFA soit une décélération de 10,0%. Entre 1990 et 1996, le revenu par tête a crû, passant de 103 409 FCFA à 112 523FCFA, soit une accélération de 8,8%. La variation relative moyenne de –2,1% traduit une légère régression de l'économie nationale au cours de la période 1986-1996. En analysant la série des données, cette évolution caractérise la situation économique et financière du pays au cours de la première période, le pays a connu une récession qui a atteint son paroxysme en 1989. La mise en application des mesures de redressement, à partir de 1989, a contribué à la relance de la croissance de l'économie.

Des progrès considérables ont été accomplis, entre la fin des années 80 et aujourd'hui. La croissance a été retrouvée, passant de –2,9% en 1989 à plus de 4% par an sur la période de 1990-1995, grâce aux performances de la production cotonnière, mais aussi grâce aux activités du bâtiment , des travaux publics et du transit. Malgré cette reprise économique, le PIB per capita (116.095 FCFA) est resté très faible et évolue peu en raison notamment de la forte croissance démographique (3,2% contre une moyenne de 3% pour l'Afrique au sud du Sahara)

Tableau N° 3: Evolution du revenu par tête de 1986 à 1996 (Prix de 1985)

Indicateurs	**1986**	**1987**	**1988**	**1989**	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**
PIB (MF CFA)	4479871	4472673	4488875	474946	4490142	513361	532749	548963	573673	599945	629226
Population	4173361	4290632	4411199	4535154	4739449	4781668	4915555	5076000	5241000	5413000	592000
PIB/Tête en F FCFA	114984	110164	110826	104725	103418	107360	108380	108149	109459	110834	112523

Source: INSAE, Comptes Nationaux

2.1.3. Indicateurs sociaux de développement

Indicateur de Développement humain (IDH)

L'Indicateur de Développement Humain du Bénin a passé de 0,261 à 0,378 entre 1991 et 1995. C'est le résultat de la croissance économique enregistrée dès 1990 (en moyenne 4,5% par an) d'une part et d'autre part, des efforts fournis par les autorités nationales et soutenus par les partenaires au développement du Bénin à travers divers programmes sociaux. Avec un indicateur de développement égal à 0,378, le Bénin fait partie du groupe des pays ayant des indicateurs sociaux les moins favorables.

Tableau N°4: Indicateur du Développement Humain (IDH)

Années des données exploitées	1991	1992	1993	1994	1995
Années d'édition du rapport mondial sur le développement humain	1994	1995	1996	1997	1998
Valeur de l'IDH (y compris entre 0 et 1	0,261	0,332	0,327	0,327	0,378
Rang selon l'IDH	156	155	154	146	145

Source: Rapport Mondial sur le Développement Humain

Indicateur socio-sanitaire

Les taux de fréquentation des services de santé ont chuté de 32 à 12% entre 1987 à 1990 à cause de la baisse généralisée du pouvoir d'achat pendant cette période. En 1995, le pays comptait un seul médecin pour 19 617 habitants. De façon générale, l'état de santé de la population, suivant les conditions de vie actuelle, est assez précaire et se traduit notamment par un taux brut de mortalité estimé pour la période 1992-1997 à 14 pour mille et une espérance de vie à la naissance de 54 ans. Quant au taux brut de natalité, il est estimé à 46,7 pour mille, d'où un taux d'accroissement naturel de 3,2%. Les données sur l'utilisation des méthodes contraceptives sont toujours faibles: de 2,7% en 1993, la pré valence contraceptive au niveau national passe à 6,6% en 1995. L'état sanitaire du pays reste marqué par la pandémie du SIDA dont. Le taux de prévalence de l'infection progresse en dépit des efforts louables que déploie le gouvernement.

Indicateurs socio-éducatifs

Dans l'enseignement primaire, les effectifs d'élèves ont augmenté de façon soutenue de 1985 à 1989, passant de 44.232 élèves à 482.451. En 1990, en raison des mouvements sociaux qui ont paralysé tout le pays, le nombre d'inscrits a chuté à 418.272; mais déjà en 1991, la tendance s'améliore (480.129 inscrits) et l'effectif passe à 624.178 inscrits en 1994, puis à 677.900 en 1995.

Après avoir connu des effectifs records en 1985, l'enseignement secondaire général et l'enseignement technique et professionnel ont été confronté, de 1986 à 1992, à une baisse remarquable du nombre d'inscrits : les effectifs ont chuté de 32% entre 1985 et 1992 dans l'enseignement moyen général et de 43% dans l'enseignement technique et professionnel. Alors que les données disponibles font ressortir que cette baisse se poursuit encore dans l'enseignement technique et professionnel, on assiste depuis 1993, à une reprise sensible dans l'enseignement moyen général: de 1993 à 1995, les effectifs ont augmenté de 30%

Au niveau de l'enseignement supérieur, les effectifs sont en croissance continue : de 7300 en 1985, ils se situent à 9200 en 1990 puis à 10585 en 1994.

Le taux de scolarisation passe de 17% en 1998 à 26,87 % en 2010
Indicateurs en matière d'accès à l'eau potable

Des progrès très importants ont été faits entre 1990 et 1995 sur le plan de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural: de 48% en 1990, la couverture des besoins est passée à 64% en 1995. En milieu urbain ou périurbain, l'alimentation en eau est assurée par la Société Nationale d'Electricité et d'Eau (SBEE); le nombre d'abonnées est en augmentation constante; il est passé de 40.175 en 1990 à 56.000 en 1995, soit une augmentation de 39%. Mais, on estime que plus du tiers de la population des zones urbaines ou périurbaines n'ont pas encore accès à l'eau potable. De façon générale, on estime que seulement 50% de la population du pays ont accès à l'eau potable.

Indicateurs en matière de la nutrition et la sécurité alimentaire

L'agriculture vivrière occupe près de 70% des actifs agricoles au Bénin et la production vivrière porte sur trois principales spéculations: les céréales (maïs, mil, sorgho), les tubercules (manioc et igname) et les légumineuses (haricot et arachide).

Sur la période de 1985 à 1995, la production moyenne annuelle est d'environ 550.000 tonnes de céréales, 1.800.000 tonnes de tubercules et 120.000 tonnes de légumineuses.

Malgré la disponibilité en produits vivriers, la malnutrition sévit dans certaines parties du pays. Les couches les plus touchées par ce fléau sont surtout les enfants et les femmes allaitantes.

Selon les résultats préliminaires de l'enquête démographique et de santé, 29% des enfants de moins de 3 ans souffrent de malnutrition globale, 25% de malnutrition chronique ou retard de croissance et 15% d'émaciation ou malnutrition aiguë. Il est à souligner que certaines régions du pays observent encore de longues périodes de soudure chaque année l'une des raisons de l'exode rural de ces zones.

Indicateurs en matière de conditions d'habitation

Au Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1992, il a été dénombré, 832.256 unités d'habitation; elles sont constituées essentiellement de concessions (34,7%), de maisons en bande (24,3%) et de maisons isolées (21,6%). Les toits des maisons sont surtout en tôle (67%) ou en paille (28%), les murs en terre dans 63% des cas, et les sols de plus en plus en ciment (45%). En somme, le logement traditionnel est encore dominant au Bénin ce qui accroît leur dépendance de la disponibilité des ressources forestières.

A travers ces quelques données, il apparaît qu'au Bénin, les indicateurs sociaux demeurent encore assez modestes dans leur ensemble avec des disparités importantes entre les départements.

Sur le plan sanitaire, les ratios population/personnel de santé restent élevés par rapport aux normes de l'OMS, la morbidité et la mortalité sont encore élevées.

Au niveau de l'éducation, des efforts considérables restent à faire en vue de la scolarisation universelle et l'alphabétisation des adultes.

Dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de la production vivrière, la situation est assez satisfaisante, mais des poches de déficit alimentaire subsistent et dans certains quartiers périurbains, le problème d'accès à l'eau potable se pose encore avec acuité.
Indicateurs en matière d'action sociale

Il n'existe pas de données quantifiées dans ce domaine mais l'on peut citer des faits illustrant le phénomène

- le trafic des enfants
- l'exploitation économique et sociale des enfants et des femmes
- la dégradation des mœurs et son impact
- la faible attention accordée à la protection et à la prise en charge des besoins spécifiques des personnes marginalisées (handicapés, enfants abandonnés, délinquants, femmes chefs de ménage et femmes en milieu rural …etc.).

L'ensemble de ces problèmes trouvent leur racine dans la pauvreté, l'insuffisance du personnel d'encadrement, l'inadéquation des politiques en matière d'action sociale.

Face à tous ces problèmes sociaux, le gouvernement béninois devra s'engager dans une politique globale d'inversion de ces tendances négatives des indicateurs sociaux en offrant à ces citoyens toutes leurs aspirations sociales, économiques, politiques environnementales, culturelles et technologiques.

2.1.4. La pauvreté

Les seuils de pauvreté annuels moyens en milieu rural sont les suivants :
Seuil de pauvreté alimentaire (SPA): 38.000FCFA
Seuil de pauvreté non alimentaire (SPNA): 17.700 FCFA
Seuil de pauvreté global (SPG): 56.500 FCFA
Le seuil de pauvreté le plus élevé se trouve dans la zone cotonnière du centre-Bénin et le plus faible dans l'Ouest-Atacora.

33% de la population rurale, vivent en dessous du seuil de pauvreté

Au Bénin, en moyenne 33,7% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté globale, revenu annuel au dessous de 56.600 FCFA / équivalent -adulte/an (les dépenses de consommation alimentaires et non alimentaires sont en dessous du seuil de pauvreté). Cette moyenne de pourcentage se décompose en 33,1% en milieu urbain et 33,9% en milieu rural (ECVR, 1996 et ELAM, 1996). 57% de la population béninoise est estimée pauvre ou vulnérable à la pauvreté monétaire. Cette situation explique en partie les agressions commises par les populations sur l'environnement, aussi bien rural qu'en milieu urbain.

2.2. Performances économiques globales , changements attendus dans les rôles relatifs des différents secteurs, impacts des politiques de libéralisation économique

2.2.1. Les performances économiques globales

Le PIB per capita du Bénin en 1995 était de l'ordre de 380 $US (population estimée à 5,5 millions d'habitants et un taux de change annuel moyen de 500FCFA = $1US). L'évolution du PIB réel au cours des dernières années indique un redressement progressif de l'économie béninoise. En effet, la croissance enregistrée en 1993 est de 3,2%. Elle est estimée à 4,8% en

1995 et de 5,5% en 1996; l'évolution moyenne de cette croissance au cours de la période 1991-1996 fut de 4,1%

La contribution du secteur primaire au PIB du Bénin fluctue autour de 35%. Les produits agricoles constituent l'essentiel de la production du secteur primaire (25%) et l'élevage (10%) (Direction de l'élevage citée dans PADEB Borgou, 2000). La contribution du secteur forestier à l'économie est minime. Elle est de 2 ;8% du PIB, répartie comme suit:

- bois de chauffage 2,3%
- charbon de bois: 0,1%
- autres 0,4%

2.2.2. Analyse de la conjoncture dans le secteur réel

Tableau 5: La répartition du PIB par secteur

Secteur	Année				
	1992	1993	1994	1995	1996
Primaire	36,8	35,8	35,5	33,9	35,1
Secondaire	12,7	12,9	13,5	14,2	13,7
Tertiaire	50,5	51,4	52,0	51,8	51,1
PIB(milliards de FCFA)	570,9	601,8	847,7	1035,8	1125,5
Taux de croissance réel (%)	4,1	3,2	4,3	4,8	5,5
Déflateur (%)	**2,4**	**2,1**	**35,0**	**16,6**	**3,0**

Source: INSAE, Comptes nationaux

Tableau 6: La Balance commerciale du Bénin 1993-1996 (milliards de FCA)

	1993	1994	1995	1996
Exportations (FOB)	94,2	170,7	200,0	217,6
Importations (CAF)	161,8	208,3	243,0	257,6
Balance commerciale	-67,6	-37,6	-43	-40

Source: Ministère des Finances, 1996. Rapport économique et financier

2.2.3. Croissance économique: revenus, investissement et emplois

Des progrès considérables ont été effectués, entre la fin des années 80 et aujourd'hui. La croissance a été retrouvée, passant de –2,9% en 1989 à plus de 4% par an sur la période de 1990-1995.

Tableau 7a: Le taux de croissance (en %) sectoriel et national entre 1992 et 1996 se présente comme suit :

Années Secteur	1992	1993	1994	1995	1996

Primaire	3,8	1,9	10	0,2	6
Secondaire	8	4,5	3	5	3,4
Tertiaire	3,8	4,2	0,1	7	3,4
Total	4	3,8	4,2	4	4,1

Source: Ministère des Finances, 1996. Rapport économique et financier

Tableau 7b: taux de croissance et PIB entre 1985 et 1996

Années	**1985**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**
Taux de croissance économique (%)	2,3	4,1	3,0	4,1	4,8	5,0
Taux d'inflation (%) (déflateur du PIB)	-4,9	2,4	2,7	37,1	16,2	6,8
PIB (milliards de francs CFA)	469,8	570,8	601,7	847,7	1034,8	1162,1
PIB non agricole (milliards de FCFA)	321,6	361,0	386,7	560,3	684,2	724,3
PIB par habitant	117,5	116,5	118,5	157,8	184,9	207,4

Source: Ministère des Finances, 1996. Rapport économique et financier

2.2.4. Investissements

Le taux d'investissement mesuré par le rapport FBCF/PIB (Formation Brute de Capital Fixe /Produit Intérieur Brut) a connu une progression régulière passant de 13,6% en 1991 à 14,0% en 1992, puis à 18,9% en 1995. Cette évolution est due entre autres, aux infrastructures routières et aux travaux réalisés dans le cadre du Sommet de la Francophonie tenu à Cotonou en Décembre 1995. La part de l'investissement public qui avait baissé (-0,6%° entre 1990 et 1992, s'est accrue sensiblement (2,4%) entre 1993 et 1995. L'état, avec un taux d'investissement de 7% en 1995, demeure le principal investisseur. Il est cependant suivi par les ménages et les entreprises privées dont les taux d'investissement en 1995 s'élèvent respectivement à 6,4% et 5,5%.

2.3. Changements politique et institutionnel

La nouvelle constitution du Bénin adoptée le 11 décembre 1990 consacre la séparation des pouvoirs et la mise en place des institutions démocratiques. Il s'agit notamment de l'Assemblée Nationale, de la Cour constitutionnelle, de la Cour Suprême, de la Haute Cour de Justice, de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et du Conseil Economique et Social.

Cette même Constitution prescrit la création de collectivités territoriales administrées par des conseillers élus et dans des conditions prévues par la loi. Cette réforme consistera à la fois en une déconcentration et une décentralisation de l'administration territoriale dont les deux objectifs majeurs sont la promotion de la démocratisation à la base et la réalisation du développement local. C'est la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale qui consacre la décentralisation. Cette loi ne définit pas les pouvoirs de L'état et des collectivités sur la gestion et l'aménagement des forêts. Ce vide juridique pourrait conduire à une surexploitation des ressources pour la mobilisation des économies locales.

2.4. Les faits nouveaux intéressants le secteur agricole , autres secteurs et conséquences pour le secteur forestier

On estime à 100.000 ha la superficie défrichée chaque année à l'échelle nationale pour l'installation de nouveaux champs (BOURREAU et SYLLA 1989, in DAT/MEHU, sans année). Ce taux de dégradation élevée des forêts a été accentué par des faits nouveaux ou récurrents tels que:

2.4.1. L'accroissement démographique et la dégradation du couvert forestier

Parmi les défis majeurs auxquels le Bénin devra faire face au cours des deux décennies à venir figurent en grande place ***la dégradation généralisée et continue des ressources naturelles et de l'environnement.***. Ces phénomènes s'expliquent principalement par la forte croissance démographique qui marque certains pays dont le Bénin depuis le début du 20ème siècle. Ainsi la lecture des données statistiques fait ressortir un doublement de la population en 40 ans entre 1910 et 1950, puis en 29 ans entre 1950 et 1979. Par contre entre 1979 et 1992 on a constaté une augmentation démographique de 1 584 345 habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,84% et un doublement seulement en vingt-cinq (2 5 ans).

En l'an 2000, cette population est estimée à 6,7 millions d'habitants contre 4,92 millions en 1992, connaissant ainsi un surcroît de (3,2%) par an. Les projections pour l'an 2025 (14,36 millions d'habitants) font ressortir une dynamisation de la démographique. La dynamique démographique explique donc la pression sur les ressources naturelles. Cette pression s'accroît au fur et à mesure que la population s'accroît. Ainsi les tendances montrent que l'évolution démographique entraîne l'extension des terres cultivées pour l'alimentation et l'exportation, la poursuite de la collecte de combustibles ligneux pour les besoins énergétiques courants, la poursuite de l'exode rural résultant de la déforestation et de la baisse de fertilité des terres.

2.4.2 L'échec des stratégies d'amélioration des rendements des cultures céréalières et de rente.

D'une manière générale le Bénin accuse un faible niveau de développement dans le domaine technologique; il accuse un retard important dans ce domaine. Les quelques innovations qui existent çà et là ne font malheureusement pas l'objet de vulgarisation suffisante pour stimuler un développement conséquent. L'absence d'une politique d'encouragement et de suivi d'innovation technologique fait que l'on assiste à des cloisonnements entre les structures de recherches, les entités de formation et les unités de production. Ce tard serait dû au système éducatif hérité de la colonisation.

Cependant, d'importants investissements ont été consentis dans notamment, la culture de maïs à Niaouli du temps de l'IRAT et du coton Bohicon et Ina avec l'IRCT et par la suite la RCF. Ces efforts devaient permettre d'avoir des rendements jusqu'à 1500 Kg de coton à l'ha et 2 tonnes de maïs à l'ha. Mais les exigences imposées par les technologies devant conduire à ces rendements sont jugées comme trop contraignantes et abandonnées au profit de la culture itinérante sur brûlis dévoratrice de terres fertiles.

L'utilisation de la fumure organique (fumier, compost, déchets domestiques, engrais verts, déchets industriels) n'ont jamais trouvé une application pratique sur le terrain ; il en est de même pour le respect soit des doses de fumures minérales ou d'application des pesticides, ou

encore des dates d'opérations. Un fait qui mérite d'être souligné est l'installation des cultures dans les zones qui ne leur sont pas favorables, c'est l cas du coton dans certaines région comme kandi, Karimama, Boukombé, Ouaké pour ne citer que ces cas.

Dans le domaine forestier, le Centre Technique Forestier Tropical a installé quelques essais de provenance et de comportement de certaines essences comme le teck, le pin, l'Eucalyptus, l'Iroko, qui aussi sont restés sans suivi. La recherche forestière a particulièrement fait piètre figure en raison du manque de politique, de volonté politique, d'initiative à s'investir dans l'amélioration du potentiel génétique de certaines essences jugées d'avenir porteur

2.4.3 Le système de production de coton

Le Bénin a enregistré ces dernières années un boom cotonnier passant de 90 000 ha de superficie cotonnière en 1989 à 380 000 ha en 1999 avec une production de 43 000 Tonnes de coton graine en 1989 à 359 331 Tonnes en 1999. Les rendements qui étaient de l'ordre de 1 200 kg/ha sont tombés à 945 kg/ha et la tendance est à l'augmentation des surfaces. La culture du coton fait l'objet d'une filière bien organisée garantissant un prix plancher aux producteurs, l'approvisionnement des intrants, le crédit, la transformation et la commercialisation du produit fini.

Mais malheureusement le coton est surtout cultivé dans des agro systèmes traditionnels où il n'y pas ou très peu de restitution d'éléments fertilisants exportés par les cultures, ce qui oblige les paysans à laisser en jachères les sols épuisés ou envahis par les mauvaises herbes dont le rendement est devenu très faible. De ce fait, il n'est pas exagéré d'affirmer que la culture du coton dans les conditions actuelles et un facteur de destruction des ressources naturelles et de fragilisation des écosystèmes forestiers. Le tableau ci-dessous illustre quelle régression les forêts ont subi de 1980 à 1997.

Tableau 8: L'évolution des superficies boisées de 1980 à 1997

Type de formation	1980	1985	1990	1995	1997
Forêts décidues , semi décidues et galeries forestières	63 125	59 427	55 946	52 669	50 046
Forêts claires et savanes boisées	1 274 375	1 119 726	1 129 449	1 063 289	1 750 650
Savanes arborées et arbustives	6 095 625	5 738 560	5 402 411	5 085 954	2 991 088
Formations saxicoles	235 000	221 234	208 275	196 075	227 288
Formations périodiquement inondées	162 500	152 981	144 020	135 584	27 086
Total	7 830 625	7 371 928	6 940 101	6 533 571	5 046 781*

Sources: Revue et Analyse des données relatives aux produits forestiers, FAO, M.B.Tchiwanou 2001

Les données de 1997 concernent les seuls départements de l'Atacora et du Borgou, d'ailleurs ce sont aussi les départements les plus boisés..

L'évaluation des coûts environnementaux créés par la perte du couvert forestier (érosion des sols, perte de la végétation ligneuse, feux de savanes et de forêts, appauvrissement des sols) donne une valeur comprise entre 10 155 – 19 855 millions de francs CFA soit environ plus de 3% du PIB. Cette situation rend impérative la mise en œuvre d'une politique conséquente de gestion rationnelle et responsable de l'espace en général et des ressources naturelles en particulier pour garantir les besoins actuels et futurs des populations.

Méthode de culture et mode d'élevage

La production alimentaire, en majeure partie sous régime pluvial, répond en général au besoin du pays. L'agriculture itinérante sur brûlis demeure la méthode principale de culture la plus répandue et se pratique au détriment de la savane naturelle. Les jachères sont de plus en plus sujettes aux feux de brousse et au surpâturage. Les défrichements continus provoquent la disparition des galeries forestières et de la végétation arbustive. L'infiltration de l'eau sur les versants étant réduite et le ruissellement important, on constate des pertes de sols qui, conjuguées à l'érosion des berges, provoquent l'envasement des cours d'eau et des puits villageois.

La culture se pratique de plus en plus loin et couvre des bas-fonds plus humides et plus fertiles mais aussi plus éloignés. L'agriculture fait face au défi du déclin de fertilité des sols. L'exportation des minéraux du sol à travers les céréales et les tubercules est six fois plus élevée que les restitutions éventuelles à travers l'engrais.

Dans le Nord du pays, les feux de brousse détruisent 50 000 ha/an et 100.000 ha sont défrichés annuellement pour la culture du coton et de l'igname (PNUD, 1997). Dans la sous-préfecture de Karimama au nord du Borgou, on note des signes de désertification, et cela s'étend actuellement aux sous-préfectures de Kandi et de Banikoara à cause de l'expansion de la culture du coton. Dans le Sud du pays, la pression démographique se traduit par une fragmentation excessive et une réduction substantielle des périodes de jachère qui, en l'absence de pratiques culturales améliorées, ont des effets négatifs sur la fertilité des sols.

Ainsi donc, le développement de la culture cotonnière au centre et au nord du Bénin a considérablement réduit la densité des strates arbustive et arborée, tandis que les domaines classés subissent la pression de la culture de l'igname.

D'importantes superficies ont été détruites, entraînant la réduction très nette du couvert forestier qui, en 1949 représentait 20% du territoire national et serait aujourd'hui à moins de 12% (DAT/MEHU, sans année).
Il convient de souligner que l'occupation des massifs forestiers pour l'installation des cultures , ainsi que des prélèvements de produits ligneux ont pris une ampleur considérable depuis les années 1970

L'érosion se développe à une très forte vitesse et double pratiquement en 2005 atteignant des niveaux catastrophiques en particulier dans le Zou et dans l'Ouémé, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 9: Erosion du sol en 1990 et 2005 par département: simulation

Départements	Erosion totale en millions de tonnes (1990)	Erosion à l'ha (tonnes /ha/an)	Erosion totale en millions de tonnes (2005)
Atacora	2,3	12,3	4,0
Atlantique	3,5	23,8	5,4
Borgou	3,0	8,0	6,7
Mono	5,6	37,0	10,0
Ouémé	5,9	24,5	9,4
Zou	7,2	23,0	13,7
Total	27,4		49,2

Source: (MEHU, 1993)

Les coûts de cette érosion des sols sont estimés par défaut à: 6100-11100 millions de francs CFA.

L'élevage avec environ 1 million de bovins, 2 millions de petits ruminants et 500 000 de porcins représente un cinquième de la production agricole. Les sept millions de pâturages disponibles ne sont que partiellement utilisables en raison de l'absence de points d'eau. Les trois quarts des pâturages sont situés dans les départements septentrionaux où la faible utilisation de l'espace engendre un système traditionnel d'élevage extensif. Les contraintes d'accès à la nourriture et à l'eau entraînent le surpâturage et la dégradation rapide de l'environnement.

L'élevage de transhumance exerce une pression de plus en plus forte sur les pâturages naturels. Pendant la saison sèche, ce système résulte en des feux de brousse, à l'élagage et à l'étêtage des arbres pour permettre aux troupeaux de s'alimenter.

La transhumance est donc perçue comme un système de production dégradant pour l'environnement, en raison du fait qu'elle occasionne des déplacements massifs de cheptel à la recherche de pâturages et de points d'eau et engendre des conflits parfois sanglants entre éleveurs et agriculteurs. La dégradation se manifeste par la diminution des ressources pastorales, suite à leur utilisation irrationnelle par l'élevage. A titre d'exemple, pour la campagne 1994-1995, près de 200 000 têtes de bovins et de 17 000 têtes d'ovins / caprins provenant des pays limitrophes (Niger, Nigéria, Burkina Faso) sont rentrées au Bénin à la recherche de pâturages et d'eau. Ces mouvements ont souvent pour conséquences des conflits sanglants ente éleveurs et agriculteurs

Tableau 10: Superficies pâturables et capacités de charge des pâturages du centre et du Nord-Bénin

Département	Superficie pâturable (M ha)	Capacité UBT/12mois (M ha)	Charge actuelle 1989	Disponibilité UBT
Atacora	2.100	420	160	260
Borgou	3.300	660	370	290
Zou	1.500	300	85	215
Total	6.900	1.380	615	765

Source: FAO/CP, 1990:

2.4.4. L'extension des grandes villes et du réseau d'infrastructures routières

Le développement de nos grands centre urbains et du réseau routier porte un préjudice sérieux à la couverture forestière nationale Les conséquences fâcheuses pour les forêts de l'extension de ces villes peuvent être de deux ordres:

Conséquences directes
Il s'agit ici des empiétements ou grignotage de la forêt afin d'implanter les infrastructures de la ville. Que ce soit à Abomey, à Parakou, à Natitingou ou à Djougou, par manque de volonté politique affirmée en faveur du développement de la forêt surtout urbaine, les autorités livrent toutes ou partie des périmètres de reboisement au lotissement et au développement de la ville. Dans ces villes citées, le cas de Natitingou est le plus criard, car sur environ 256 ha classés au départ, les 76 ha actuellement restant est encore menacé de déclassement. A Djougou, les forêts de kilir et de Soubroukou seraient déjà loties et distribuées et celle de Sérou très menacée. Au niveau de Parakou, la traversée du Périmètre de reboisement par la voie bitumée réalisée par les Chinois a non seulement perturbé l'écosystème mais ouvert la voie à des tentatives de récupération d'une partie de la forêt soit à des fins de lotissement soit pour l'exploitation de la carrière de granit. Pour le moment le personnel réduit de l'administration forestière essaie de résister mais pour combien de temps encore avec une population urbaine qui croît à un fort taux de 4 à 6 % ?

La situation est très alarmante et nécessite des cations immédiates et durables.

2.4.5. L'accroissement des grands périmètre hydro agricoles

Le Bénin bénéficie d'un réseau hydrographique important de cours d'eau à débits et longueurs modérés et un régime irrégulier. Ces cours d'eau prennent leurs sources sur les hauteurs de l'Atacora et déterminent trois grands groupes de bassins versants.
Il s'agit de:

Le bassin du Niger, d'une superficie de 38 000 km2, comprend le fleuve Niger, 130 Km, la Mékrou, 410 km l'Alibori, 338 km et la Sota 250 km.

Le Bassin de la Volta composé des rivières Pendjari, Koumongou, Perma, Sinaiciré, Bohoun et Kara.

Le Bassin côtier comprend les sources du Mono et du Couffo mais surtout le bassin versant de l'Ouémé qui couvre une superficie de 45 000 km2. L'Ouémé fait 510 km et reçoit l'Okpara 200 km et le ZOU 150 km de même que la Terrou

Après une politique volontariste en matière d'irrigation dans les années1060 1970 et qui s'est soldée par un abandon d'une grande partie des surfaces aménagées, à cause de diverses erreurs de conception, le Bénin a considérablement réduit ses activités dans le domaine de l'irrigation. Les seules actions d'envergure menées depuis lors se résument à la réhabilitation d'anciens périmètres rizicoles sur 427 ha , à la réalisation d'un périmètre sucrier de 400 ha à Savè et à l'aménagement de 450 ha de bas-fonds.

2.4.6. Les changements dans la consommation du bois-énergie, usages des combustibles de substitution et économie d'énergie

En milieu rural, comme en milieu urbain, certaines ONG s'occupent entre autres de la sensibilisation des populations à l'utilisation rationnelle du bois énergie par la diffusion de foyers économiques. Au nombre de ces ONG, on peut citer: l'OFEDI, BENIN 21, CATWELL.

En milieu rural, les résidus agricoles, les sous produits d'élevage, les branches de palme les sciures de bois provenant des scieries, les copeaux, les tourteaux, les coques de coco, les coques de palmes sont utilisés comme sources d'énergie. MAMA (1991) qui indique que la consommation de branches de palme pour l'année 1990 s'élève à 971 tonnes à Porto-Novo et 16 tonnes à Abomey. TOSSOU (1993) signale que les branches de palmiers ont contribué pour 21,4% à la consommation des ménages du département du Mono en combustibles ligneux.

En milieu urbain, notamment le kérosène (pétrole lampant) et le gaz butane sont utilisés comme énergie de substitution aux énergies traditionnelles pour la cuisson. Il est supposé que la consommation de ces produits évoluera avec la croissance de la population et l'augmentation éventuelle du pouvoir d'achat des ménages.

Malheureusement, aucune stratégie de subvention de ces produits de substitution n'est pratiquée. Tout au contraire, on note une hausse des prix du pétrole lampant et une inaccessibilité du gaz par les consommateurs. Même quand il existe, les frais de consignation sont trop chers pour les ménages à revenus moyens. Ils sont passés de 8.500 FCFA à 25.000FCFA pour la bouteille de gaz de 12,5 kg. C'est ce qui a provoqué un retour massif à l'utilisation des énergies traditionnelles dans les villes et dans les campagnes mettant ainsi dangereusement en péril les ressources naturelles.

De façon timide, le secteur privé représenté par la société ORIX-ADDAX a commencé la distribution du gaz dans certaines villes du pays. L'expérience béninoise dans le domaine du biogas est modeste. La technologie est simple et efficace, mais la contrainte majeure liée à sa diffusion reste le coût élevé des installations.

2.5. Dépendance vis a vis du bois énergie (bois de feu et charbon de bois) et ses conséquences sur le devenir des forets).

La plus forte tension sur les ressources naturelles se situe sur le rapport entre l'offre soutenable et la demande de combustibles ligneux (bois de feu et charbon de bois). Comme l'indique les tableaux ci-dessous, l'offre soutenable c'est à dire celle qui pourrait être satisfaite sans prélèvement sur le stock et donc sans causer de déforestation était déjà globalement inférieure à la demande en 1990, et seul le Borgou était en excédent.

Selon les normes, la consommation journalière de bois de feu équivaut à 1,2 kg/personne en milieu rural et en milieu urbain la consommation journalière de charbon de bois est estimée à 0,3 kg/personne en milieu urbain et 0,2 kg/personne en milieu rural 93% de la population utilisent du bois-énergie en milieu rural, contre 80% en milieu urbain la consommation des branches d'activités économiques serait d'environ 10% de celle des ménages pour le charbon de bois et 20% pour le bois de feu, on aboutit aux estimations suivantes: alors que la demande globale en bois-énergie en 2027 serait de 17.816.587 tonnes /an, le potentiel global du bois – énergie ne serait que de 5.786.462 tonnes.

Tableau 11: Perspectives démographiques du Bénin de 1992 à 2027 (x 1000 hbts)

Année	1992	1997	2002	2007	2012	2017	2022	2027
Population totale	4.196	5.780	6.811	8.145	9.757	11.733	14.138	17.068
Urbaine (%)	1.756 35,7	2.190 37,9	2.767 40,4	3.535 43,4	4.562 46,8	5.930 50,5	7.680 54,3	9.911 58,1
Rurale (%)	3.159 64,3	3.590 62,1	4.075 59,6	4.611 56,6	5.194 53,2	5.084 49,5	6.458 45,7	7.157 41,9

Source: INSAE, 1992

Tableau 12: Prévisions de la demande de combustibles ligneux au Bénin pour la période de 1992 – 2027 (tonnes/an)

Produits	**Niveau**	**1992**	**1997**	**2002**	**2007**	**2012**	**2017**	**2022**	**2027**
Bois de feu	Ménages milieu urbain	630.685	786.560	993.796	1.269.631	1.638.488	2.129.819	2.758.349	3.559.635
	Ménages milieu rural	1.329.680	1.511.096	1.715.241	1.940.858	2.186.248	2.443.008	2.718.288	3.012.510
	Activités économiques	392.073	459.531	541.807	642.097	764.947	914.565	1.095.327	1.314.429
	Total	**2.352.438**	**2.757.187**	**3.250.844**	**3.250.581**	**4.589.683**	**5.487.392**	**6.571.964**	**7.886.574**
Charbon de bois	Ménages milieu urbain	153.826	191.844	242.389	309.666	399.631	519.468	673.768	868.204
	Ménages milieu rural	214.464	243.725	276.652	313.041	352.621	394.033	438.434	485.889
	Activités économiques	36.829	43.557	51.904	62.271	75.225	91.350	111.120	135.409
	Total	405.119	479.126	570.945	684.978	827.477	1.004.851	1.222.322	1.489.502
	Equivalent en bois	2.700.793	3.194173	3.860.300	4.566.520	5.516.513	6.699.007	8.148.813	9.930.013
Demande globale de bois-énergie		**5.053.231**	**5.951.360**	**7.057.144**	**8.419.101**	**10.106.196**	**12.186.392**	**14.720.777**	**17.816.587**

Source: RPTES-BENIN, 1999

Tableau.13: Evaluation du potentiel global en bois-énergie du Bénin de 1997 à 2027

Année	Formations naturelles (tonnes /an)	Plantations (tonnes /an)	Total (tonnes /an)
1997	6.683.669	36.800	6.719.469
2002	6.517.264	36.800	6.554.064
2007	6.355.954	36.800	6.392.754
2012	6.198.636	36.800	6.235.436
2017	6.045.212	36.800	6.082.012
2022	5.895.586	36.800	5.932.386
2027	5.749.662	36.800	5.786.462

Source: RPTES-BENIN, 1999

2.6. Industrie du bois

Le tissu industriel forestier béninois est rudimentaire. On rencontre des produits de première, deuxième et troisième transformation.

Onze (11) scieries seraient officiellement agréées et enregistrées à la Direction des Forêts et Ressources Naturelles. Il existerait cependant au plus Cinq (5) scieries dites modernes dont la caractéristiques est qu'elles transforment le bois de teck qu'elles exportent exclusivement. Ces usines sont:

- ONAB (Branche industrie)
- Compagnie du Golfe
- Bentect S.A.,
- SOPACOB et
- Société Justin

Pour la plupart, ces usines sont localisées dans le sud Bénin sauf celle de Saclo située à environ 125 Km de Cotonou sur l'axe Cotonou – Parakou ainsi que le montre le tableau de répartition ci-dessus:

Tableau 14: Estimation du volume de bois d'œuvre utilisés par les ateliers et de débitage, les menuiseries et des ébénisteries du Bénin:

Lieu	Nombre d'entreprises	Consommation annuelle de bois d'œuvre	
		M3 de grumes par entreprise	Total m3 de grume
Cotonou	200	200	40 000
Cotonou	300	50	15 000
Porto Novo	50	100	5 000
Porto Novo	100	20	2 000
Départements du Sud	40	70	2 800
Départements du Sud	150	20	3 000
Départements du Nord	20	70	1 400
Départements du Nord	40	20	800
Total			70 000

Note:
1-Départements du Sud:Atlantique,Ouémé, Mono, Zou
2- Départements du Nord:Atacora, Borgou
3- Non compris les usagers exportateurs des billes de teck
4-Le total de 70 000 m3 par an comprend 40 000 m3 de bois rouges et 30 000 m3 de teck (tableau 4 .1. 4.)

Source: Etude filière bois au Bénin, 1997.

Les plus importantes de ces unités de même que leur niveau de consommation de bois de sciage se résument dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15: Liste des scieries dites modernes en activité au Bénin

Nom	**Produits fabriqués**	**Capacité installée (m3-grume/mois)**	**Production courante (m3 -grume/mois)**
ONAB	Sciage, parquet, frise à parquet, bois de feu	4000	2500
Compagnie du Golfe	Sciage, équarris, parquet, frise à parquet, palettes, meubles	1200	100

Trebi	Parquet, frises à parquet	1000	300
Benteck	Sciage, parquet, frises à parquet	1500	600
Total		7700	3500

Source Revue et amélioration des données relatives aux produits forestiers (rapport FAO M.Tchiwanou 2001)

2.7. Politique et législation forestière

Le Gouvernement du Bénin a élaboré en 1994 une politique forestière traduisant la volonté du gouvernement de se doter des outils nécessaires à une véritable gestion des ressources sur une base durable. Cette politique fait suite à l'adoption en 1993 d'un Plan d'Action Environnemental. Les textes législatifs essentiels régissant les terres, les forêts et les ressources forestières du Bénin sont les suivants:

- loi N° 93 009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin;
- décret N° 96-271 du 2 juillet 1996 portant modalités d'application de la Loi N°93-009 du 2 juillet 1993;
- arrêté interministériel N° 96-008 portant modalités d'exportation de bois transformé de teck et d'autres essences forestières;
- l'ordonnance N° 74-26 du 22 mars 1974 portant fixation des taux de taxes et redevances perçues à l'occasion de la délivrance des permis d'exploitation forestières.

Les deux premiers textes législatifs ci-dessus mentionnés sont les documents de base régissant le secteur forestier du Bénin. Sont soumis aux dispositions de la Loi et à son Décret d'application:

- la gestion
- la protection
- le commerce, et,
- l'industrie des produits forestiers et connexes

Parmi les nombreux articles de la Loi 93-009, il est opportun de rappeler dans le cadre du présent rapport, l'article 53 qui est explicite concernant l'utilisation de la tronçonneuse au Bénin. Cet article s'énonce en ces termes : L'utilisation de la tronçonneuse pour le sciage des bois est interdite. Cette interdiction bien connue des acteurs de la filière bois est souvent enfreinte dans la pratique.

L'Arrêté interministériel 96-008 est également d'une importance particulière car il interdit, à son article 1er , l'exportation de bois brut dans les termes suivants:
«Il est interdit sur toute l'étendue du territoire national de la République du Bénin l'exportation de bois de teck et d'autres essences forestières sous forme brute (billes, poteaux, équarris, plots), ainsi que le charbon de bois»

Il faut faire remarquer que la nouvelle loi met un accent particulier sur l'intégration des populations riveraines dans l'aménagement et la gestion des écosystèmes forestiers. Finalement, il est à noter que l'Ordonnance N° 74-26 portant fixation des taux de taxes et redevances forestières n'a pas été mise à jour depuis 1974.

2.8. Décentralisation de L'administration territoriale et incidence sur la gestion des ressources naturelles

La loi sur la décentralisation a été votée par l'Assemblée Nationale en 1999. Le nombre de départements passe de 6 à 12. L'Administration territoriale sera décentralisée au niveau unique de 77 collectivités locales qui prendront la dénomination de Communes.

Ces dernières seront dotées de personnalités juridiques et d'une autonomie financière. Elles seront administrées par un Conseil élu.
La décentralisation de l'Administration territoriale aura des impacts sur la gestion des forêts du Bénin. Sous cette nouvelle Administration, les Forêts Protégées appartiendront aux Communes et relèveront de la compétence territoriale des maires. Les Communes pourront avoir un plan d'aménagement où pourraient être prévues des espaces verts ou des reboisements. Les Forêts Classées quant à elles sont considérées comme patrimoine national et continueront de relever de L'état central, et en particulier, de la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles relevant du Ministère de l'Agriculture de l4Elevage et de la Pêche. La décentralisation implique donc une nouvelle approche de gestion des ressources naturelles. Elle va permettre aux départements de créer de nouvelles forêts départementales, et au niveau des communes, de nouvelles forêts communales. Les communes devront se doter de compétences qui leur seront propres afin d'assurer une gestion plus moderne de leur territoire.
Les avantages liés à ce transfert de compétence en matière forestière aux administrations locales sont le rapprochement de l'administration des administrés et la possibilité d'avoir des stratégies de développement des ressources adaptées à chaque région.
Par contre, les inconvénients pourraient être:

- une trop grande immixtion de la politique dans les questions de gestion forestière, se traduisant par la complaisance des autorités locales face à la destruction des forêts par les populations; par la perpétuation de pratiques coutumières dommageables notamment en matière de tenure foncière.
- l'utilisation des ressources forestières pour financer des opérations électorales ou pour constituer en grande partie le budget des communes.

2.9. Les faits nouveaux dans les infrastructures et les communications

Le Bénin est bien doté en infrastructures routières. Le réseau routier est en pleine expansion depuis 1975. Le désenclavement de nouvelles zones forestières comme la sous-préfecture de BASSILA accélère la colonisation agricole de ces zones et leur exploitation forestière. Pour l'ensemble du pays, le bois exploité sous n'importe quelle forme peut être transporté d'un bout à l'autre soit par train, soit par transport ferroviaire ou par transport terrestre.

2.10. La libéralisation du commerce

Traditionnellement, le secteur des services a toujours été au Bénin le grand producteur de richesse nationale (55,7 % du PIB entre 1963 et 1972; 53, 0 % entre 1994 et 1997. La population béninoise a une aptitude particulière pour le commerce (surtout les femmes) et la position géographique du pays le prédestine tout naturellement à la fonction de transit. Mais cette position est fortement menacée par les lenteurs observées au niveau de la chaîne de transport et l'importance des coûts de transaction. Les infrastructures des communication et de tourisme et les institutions financières nécessaires pour accompagner et consolider cette fonction ne sont pas suffisantes et modernes. Cette situation mérite d'être corrigée à l'avenir. De plus le Bénin a connu de 1972 à 1989, la mise en place des principes de l'économie

socialiste accordant prioritairement un traitement social à toutes préoccupations d'ordre économique au détriment de la recherche de la performance, de la productivité et la compétitivité. Cette expérience, avec la prise en charge par L'état des secteurs vitaux de l'économie nationale a conduit aux crises économiques, financières, sociales et politiques de la fin des années 1980 C'est le cas de a Société Nationale ^pour le Développement Forestier dissoute en 1982.

L'ère de la l'économie libérale consacrée par la Conférence des Forces Vives de la Nations en 1990 a ouvert la voie de la dénationalisation. Des privatisations et liquidations livrent des milliers de travailleurs au chômage. Les prix des produits de premières nécessités augmentent régulièrement (carburant, ciment, boisson etc.) et le niveau de vie des populations diminue considérablement. Les béninois aspirent à un type d'économie libérale dans laquelle toutes ces insuffisances seraient amoindries.

2.11. La politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement

La tendance actuelle de la croissance économique du Bénin dépendra pour longtemps encore de son agriculture. Pour maintenir/sauvegarder cette tendance les efforts du Gouvernement Béninois doivent tendre à protéger le capital productif et à asseoir une agriculture durable. Cette préoccupation passe par l'adoption de nouvelles stratégies de gestion des ressources naturelles telles que définies par le séminaire sur la Stratégie du Secteur Rural en juillet 1990. Ainsi, il s'agira non plus de s'aventurer dans des programmes de reforestation et des mesures de protection ambitieuses très souvent inapplicables et économiquement insoutenables, mais plutôt de proposer des mesures et mécanismes portant sur la formation et la responsabilisation des populations par une clarification des droits sur les ressources naturelles et une définition de stratégie de leur utilisation durable.

Le souci de garantir à chaque citoyen un environnement sain et l'acuité des problèmes environnementaux ont conduit à la création d'un Ministère spécialement chargé des questions environnementales.

Par ailleurs, au lendemain de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement tenue à Rio de Janeiro en Juin 1992 et à laquelle il a pris une part active, le Bénin s'est doté d'un Plan d'Action Environnementale, véritable réceptacle de tous les enjeux environnementaux auquel tout programme de développement doit se référer. Pour baliser le chemin, un Agenda 21 national a été conçu dans un processus itératif.

Dans les grands axes d'actions inscrites figure le Projet de Gestion des Ressources Naturelles mis en œuvre d'octobre 1992 à juin 1999. En 1993, le Bénin a pris une nouvelle loi pour régir la gestion des forêts et en 1994 une nouvelle politique nationale forestière. Ces deux réformes importantes visaient à une plus grande responsabilisation des communautés locales dans la gestion des Ressources Naturelles et leur Environnement.

Adhérant aux principes de développement durable, le Bénin depuis 1996 a ratifié l'accord sur le principe et début 1998, il s'est doté d'un Centre Béninois de Développement Durable (CBDD).

En dépit de tous ces efforts, le secteur forestier a encore du mal à jouer sa partition dans la gestion des ressources naturelles et de l'Environnement et c'est pour remédier désormais à cet état de chose qu'un Audit Institutionnel de ce secteur a été effectué tout récemment. Dans les

conclusions de ce diagnostic, les rôles des futures Communes ont évolué pour tenir compte du processus de décentralisation dans lequel le pays est engagé.

Comme on peut le constater, la volonté politique du pays, la disponibilité des communautés locales ainsi que les ressources humaines disponibles militent aujourd'hui en faveur d'une bonne politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement

2.12. Les progrès technologiques dans le secteur des forêts et connexes

Dans tous les domaines de la vie, le Bénin accuse un retard notable en matière du développement technologique et plus particulièrement dans le domaine forestier. Les quelques essais d'introduction ou de comportements installés depuis l'ère coloniale manquent cruellement de suivi, de conclusion et de vulgarisation. Cet état de chose peut s'expliquer par le manque de politique d'encouragement et de suivi des innovations technologiques. Les différents centres de recherches, les centres de formation et les unités de production utilisatrices des résultats de recherche végètent dans des cloisonnements incompatibles à un développement subséquent suscité par les nouveaux paquets technologiques. Des questions importantes comme l'amélioration du potentiel génétique des essences de valeurs et des espèces utiles de la faune sauvage, les connaissances nouvelles sur la production, la transformation, la commercialisation et la consommation des produits forestiers ligneux et non ligneux demeurent encore sans réponses.

L'on a tendance à se rabattre sur les technologies endogènes qui quoiqu'importantes ont leur limite et ne sont plus compétitives avec les technologies modernes. L'évolution technologique sur le plan international avec l'apparition de nouveaux produits sur le marché national grâce au développement des nouvelles technologies de communication a affaibli l'élan dans les investissements dans le développement des programmes de recherches.

Cette situation est préjudiciable pour le secteur forestier qui depuis plus d'un siècle ne peut tirer plus des 15 m3 de charbon de 100 m3 de bois anhydre. Même si certaines technologies permettent aujourd'hui d'aller jusqu'à 40 % de rendement sciage sur grume, les conditions de l'application de cette technologie limitent encore le nombre d'exploitants. La tronçonneuse malgré que son utilisation soit prohibée par la loi continue d'être l'outil privilégié de sciage du bois occasionnant des pertes énormes souvent estimées à plus de 40 %. La fabrication de charbon n'a pu guère encore dépassé le triste rendement de 15 %. Dans les villes, on note la prolifération des scieries favorisée par la proximité du Nigéria et l'ouverture récente du Bénin au marché des engins et véhicules usagés en provenance d'Europe et d'Amérique. Ce sont là des menaces certaines pour le secteur forestier en terme de recul des superficies boisées.

3. LE SECTEUR FORESTIER EN 2020

3.1. L'état des forets et des plantations

3.1.1. Les surfaces sous forêt, couvert forestier naturel

La couverture forestière du Bénin recèle une gamme variée et relativement diversifiée de types de végétation. Cette végétation représentée par quelques reliques de forêts denses semi-décidues, de forêts denses sèches, de forêts claires, de forêts galeries, le tout dominé par de vastes étendues de savanes allant de type sahélien à guinéen reflète les grandes zones agro-écologiques du pays.

Ainsi:

- A la zone sud équatoriale s'étendant de la côte atlantique à une ligne transversale passant par Savè, où la pluviométrie varie de 900 mm à 1 400 mm/an avec deux saisons de pluie par an, correspond une végétation du type guinéen.

- A la zone soudano guinéenne, jusqu'à la transversale de Bembérékè avec des amplitudes thermiques bien marquées, une pluviométrie moyenne annuelle se situant entre 1000 et 1 200 mm et deux saisons bien distinctes correspond une végétation de type soudano-guinéenne

- A la zone soudanienne sèche de type semi aride dans la partie Nord du Borgou avec 900 à 1100 mm de pluie par an et deux saisons bien marquées correspond une végétation de type soudano sahélien..

En dépit de sa position géographique , le Bénin n'est pas un pays aussi forestier que certains de ces voisins côtiers tels que la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria. En effet l'ensemble du territoire du pays est couvert à 65 % par une végétation arborée. Les forêts et galeries forestières couvrent moins de 1 % de la superficie du pays. Il existe cependant de grandes étendues de formations (forêts claires, savanes boisées) qui actuellement constituent les réserves les plus importantes en terres cultivables et en bois mais malheureusement soumises à de fortes pressions anthropiques.

Dans le but de sauvegarder le patrimoine forestier des effets néfastes de la dégradation, le Gouvernement a procédé depuis les années 1940 et 1950 à la constitution du domaine forestier classé de L'état comprenant 58 massifs forestiers pour une superficie totale de 27 000 Km² soit 19 % du territoire national répartis comme suit:

- 46 Forêts Classées pour 1 303 043 ha,
- 02 Parcs Nationaux pour 777 600 ha,
- 03 Zones Cynégétiques pour 580 000 ha et
- 07 Périmètres de Reboisement 4 162 ha.

Le reste du domaine forestier ne faisant pas objet de classement est le domaine protégé qui inclut le domaine privé

3.1.2. Les plantations forestières

La faible potentialité en produits forestiers ligneux de ces formations forestières surtout eu égard aux demandes de plus en plus fortes en bois d'une population sans cesse croissante a amené le gouvernement à entreprendre des actions de reboisement dans les domaines classés ainsi constitués et ce, depuis 1949. Ces superficies plantées avoisinent aujourd'hui une centaine d'hectares si l'on tient compte des arbres hors forêts et des plantations mixtes forestières et fruitières. L'essentiel de ces plantations a été réalisé soit en régi, soit à travers des projets de développement, soit par des ONG ou par des particuliers. Selon une récente étude réalisée par la FAO sur les formations forestières naturelles et les plantations forestières au Bénin (L. Akpado, 2000) les superficies plantées représentent 54 378, 17 ha . Ces plantations sont réparties en:

1. Plantations en régi et de l'ex-SNAFOR	de 1949 à 1982	7 201,6 ha
2. Plantations du Projet Bois de Feu	de 1985 à 1998	10 078 ha
3. Plantations de l'Office National du Bois	de 1985 à 1999	8 820,3 ha

4. Plantations de la Journée Nationale de l'Arbre (JNA) et de la Campagne Nationale pour le Reboisement(CNR — de 1985 à 1998 — 28 278, 27 ha (superficie estimée)

Les essences utilisées pour ces plantations sont par ordre d'importance, le Teck, l'Acacia spp, l'Eucalyptus, spp, l'Anacardier, le Gmelina, le filao, le Neem etc.

3.1.3. La classification des formations forestières et le potentiel de production des différents types de végétations

a) La classification des formations forestières

Il est quasi impossible aujourd'hui de se faire une idée exacte de la situation de la couverture forestière du pays et de ses évolutions récentes. Le seul document fiable qui soit référencé dans toute la littérature relative à l'étendue et à la composition floristique de la végétation béninoise et relativement récent est le rapport de la FAO (1980) basé sur l'interprétation d'images Landsat de 1975 – début 1976, complétée par des reconnaissances aériennes et terrestres effectuées en 1978. Ce rapport distingue les grands types de végétation suivants

Tableau 16: les superficies des formations végétales et autres occupations des sols au Bénin selon FAO 1980.

Types d'occupations	**Superficies**	**Pourcentage**
1. Forêts décidues, semi-décidues et galeries forestières	63 125	0,55
2. Forêts claires et savanes boisées	1274 375	11,13
3. Savanes arborées et arbustives	6095 625	53,23
4. Savanes arborées arbustives saxicoles	235 000	2,05
5. Formations saxicoles	162 500	1,42
6. Formations périodiquement inondées	2870625	25,07
7. Savanes cultivées et cultures sous palmiers	647500	5,65
8. Teckeraies	6875	0,06
9. Plantations de Cocotiers	11875	0,10
10. Sol nu	45625	0,40
11. Eau	32500	0,28
12. Agglomérations importantes	6875	0,06
Total	**11 452 500**	**100,00**

Source: les données d'inventaire (FAO, 1980)

De 1980 à 1997, ces différents types de végétation ont subi une régression dans leur superficie avec des taux différemment appréciés. Tandis que la FAO estime un taux de régression de 1 % par an entre 1980 et 1991 pour ces formations, le World Resources Institute avance un taux de 1,4 % soit un taux moyen annuel de 1,2 %. Entre 1990 et 1995, les deux institutions estiment à 1,2 % le taux moyen de régression pour les autres périodes. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution temporelle et spatiale de cette végétation.

Tableau 17:L'évolution des superficies boisées de 1980 à 1997

Type de formation	1980	1985	1990	1995	1997*
Forêts décidues , semi décidues et galeries forestières	63 125	59 427	55 946	52 669	50 046

Forêts claires et savanes boisées	1 274 375	1 119 726	1 129 449	1 063 289	1 750 650
Savanes arborées et arbustives	6 095 625	5 738 560	5 402 411	5 085 954	2 991 088
Formations saxicoles	235 000	221 234	208 275	196 075	227 288
Formations périodiquement inondées	162 500	152 981	144 020	135 584	27 086
Total	7 830 625	7 371 928	6 940 101	6 533 571	5 046 781*

Sources: Données du consultant
* Les données de 1997 concernent les seuls départements de l'Atacora et du Borgou, d'ailleurs aussi les plus boisés.

Ainsi selon les interprétations de CENATEL, la situation actuelle des forêts est illustrée par la carte du Bénin ci-contre.

b) Le potentiel de production de ces formations forestières

Selon une étude sur la filière bois au Bénin,(1999), les potentialités en bois sur pied de l'ensemble des forêts naturelles et des surfaces plantées sont présentées dans le tableau ci-dessous

Tableau 18: Estimation des volumes de bois disponibles au Bénin

	POSSIBILITES ANNUELLES (m3/an)											
	DOMAINE CLASSE						AINE PROTEGE / PRIVE			AL		
UPATION DES SOLS	s classées			et zones cynégétiques								
	ois d'œuvre		*ne bois de de service*	*ne bois d'œuvre*		*ois de feu et vice*	*ois d'œuvre vol bois de de service*		*ois de feu et vice*	*'œuvre brut*	*'œuvre net*	*'œuvre de feu ervice*
e forestière	16	3	36	32	1	30	2	1	4	30	90	30
denses sèches			4			7			4			25
claires savane – boisées	35	3	55	48	4	053	47	4	23	30	41	141
e arborées et arbustives	3		48	3		77	3	2	125	34	3	150
ation saxicole			1			4			30	7		35
e cultivée (jach culture)	3	4	53				52	76	408	40	70	161
tions forestières												
	7	9	7									
bois d'œuvre	7		7							7	9	7
auriculiformis										7		7
spp												
rina equisitifolia												
yptus spp												
rdier			5									
bois de feu et de service												5
bois d'œuvre brut	09			56			54					
bois d'œuvre net		57			28			34		629		
bois de feu et service			076			411			894		19	

Source: Etude de la Filière bois au Bénin

3.1.4. Les arbres hors forêts, surface et rôle dans la production de produits ligneux et non ligneux

Selon la FAO, sont considérés comme arbres hors forêt, les arbres situés sur des terres ne rentrant pas dans les définitions de forêts et autres terres boisées. Ainsi compris, le Bénin recèle une superficie importante d'arbres hors forêt même si aucune étude ne permette d'en apprécier ni les superficies ni le volume de bois sur pied qu'ils représentent.

En effet, les arbres répondant aux critères de définitions des forêts et autres terres boisées, mais dont la superficie est inférieure à 0,5 ha ou des arbres pouvant atteindre une hauteur d'au moins 5 m à maturité avec un niveau de couverture inférieur a 5 % ou encore des arbres qui ne peuvent pas atteindre 5 m à maturité mais dont le niveau du couvert est inférieur à 20 % se rencontrent presque partout au Bénin. Il en est de même pour les arbres dispersés, situés sur des prairies et des pâturages permanents, les arbres fruitiers et cocotiers, les arbres de la foresterie urbaine installés aux abords des rues, des chemins de fer, des routes, des parcs et jardins, autour des établissements humains, en bordure des cours et plans d'eau, ou encore des arbres servant de brise-vent dans les grands champs de monoculture. Bien que ce soit une vieille pratique coloniale d'installer ces genres d'arbres, l'on peut dire aussi que l'institution de la Journée Nationale de l'Arbre et de la Campagne Nationale pour le Reboisement en 1985 a favorisé l'extension des arbres hors forêt au Bénin. Les essences utilisées varient suivant l'objet.

L'on peut dire que du temps colonial, le *Khaya senegalensis* et le *Bombax costuma* ont été plantés le long des grandes routes sur des Kilomètres de même qu'en bordures de grands axes urbains. Aujourd'hui beaucoup de ces arbres ont été coupés soit pour agrandir les voies ou pour la sécurité des personnes en circulation sur les voies bordées. Sur les places publiques c'est surtout le Delonix regia le flamboyant et le Terminalia catapa du temps colonial qui seront rejoints vers les années 80 par les Terminalia mentales, les Acacias australiens les Eucalyptus … etc.

Le flamboyant a si particulièrement marqué le souvenir de la présence coloniale français en Afrique au point où son nom a dédié à la revue forestière qui aujourd'hui lie la communauté forestière africaine à celle de la maire colonie. (sujet discutable peut-être mais un constat quand même).

Le Neem Azadirachta indica a été surtout utilisé pour ceinturer les grands domaines agricoles et les allées des villages Agricoles Pilotes dans le temps. Le Teck, le Gmelina, le Filao, le Cocotier et le Palmier à huile aident à délimiter les propriétés foncières. Dans certaines régions du sud Bénin, le Jatropha curcas et l'Erytrina senegalensis font office de bornage dans les reconnaissances locales de propriétés de la terre.

Comme on le constate, il s'agit d'importants volumes de bois sur pied qui pourrait contribuer dans une certaine mesure à la satisfaction des besoins de population en produits forestiers et non ligneux toutes catégories confondues. C'est pour cette raison que le Bénin s'apprête à entreprendre un inventaire de ces arbres conformément à l'une des méthodologies élaborées par la FAO à cet effet.

3.1.5. Les produits forestiers non ligneux et changements dans la nature des produits et contribution au revenu et à l'emploi

Il existe une gamme très diversifiée de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) au Bénin. Cette gamme inclut les pâturages pour les animaux, les terres fertiles pour l'agriculture, les cours et plans d'eau pour la pêche; diverses matières premières pour l'artisanat; le miel; le gibier et autres produits de cueillette pour l'autoconsommation et la commercialisation; etc. Une récente étude sur les PFNL d'origine animale ou végétale a essayé de les classifier dans une ou plusieurs catégories selon les utilisations qu'en font les populations:
Il s'agit:

- des PFNL à usage alimentaire,
- des PFNL à usage fourrager
- des PFNL à usage médicinal
- des PFNL à usage artisanal
- des PFNL à usage domestique
- des PFNL à usage piscicole
- des PFNL à usage agricole
- des PFNL à usage culturel et
- des PFNL à usage ornemental

certains de ces produits ont un impact économique très important sur l'économie nationale en terme d'exportation. Il s'agit pour les principaux de:

L'Anacardier Anacardium occidentalae

Au cours des années1967-1976 environ 5323 ha de plantations d'anacardier ont été installées par le service forestier dans le cadre de la mise en valeur de certaines forêts classées. Suite à l'amenuisement des moyens d'entretien et de surveillance et surtout à la chute du cours de l'anacarde , ces plantations ont vu leur superficie se réduire jusqu'à 1700 ha. Vers les années 1990, la libéralisation du secteur économique a vu ces plantations confiées aux privés et collectivités locales. Il y eut un nouvel engouement qui s'est traduit par l'installation de 6 000 nouvelles ha par les privés. De 1995 à 1999, 82 506, 882 Tonnes de noix cajou ont été exportées selon les chiffres de l'INSAE. Dans le marché intérieur et surtout dans l'informel des quantités énormes de cette noix ont été commercialisées pour la transformation locale. A tout cela s'ajoute l'alcool tiré de la pomme, faux-fruit et consommé sur le marché local.

Des plantes comme le Baobab, le Néré, le Rônier, le Tamarinier, l'Acajou et l'Artocarpus, le Palmier raphia font l'objet d'un commerce local en raison de leurs valeurs nutritive, médicinale ou artisanale.

Le Karité vient en second rang puisqu'il fait l'objet d'exportation également soit par son amande brute ou par son beurre. Le tableau qui suit résume les exportations de 1998 et 1999 avec d'autres produits forestiers non ligneux.

Tableau 19: Situation des exportations des produits forestiers non ligneux

PFNL	Quantité contrôlée		Destinations
	1998	1999	
Amande de karité	15 260,282	5.854,901	Aarhus (Danemark
Beurre de karité	-	0,060	France
Huile de palme	12.384,350	2.000	Nigéria
Tourteau de palmiste	-	1500	Lomé (Togo)
Huile de palmiste	93.080	123.050	Burkina Faso

Noix de béthel	2.595,807	21.175, 559	-
Noix cajou	8,330	17,526	Sénégal

Source: FAO, Revue et analyse des données relatives aux produits forestiers non ligneux (P.Djohossou, 2001).

Les fourragespPeuvent être considérés comme importants après l'Anacardier et la karité

En effet, les énormes besoins en fourrages des ruminants estimés à 202.500 kg chaque année sont satisfaits à partir de nos formations naturelles sans compter près de 420 000 kg de fourrage par an pou l'alimentation des aulacodes en élevage. .

Par ailleurs, sur les 3 000 espèces que compterait la flore du Bénin, l'on a dénombré 814 espèces (appartenant à 130 familles) qui posséderaient des vertus médicinales. De plus, selon les données des enquêtes réalisées par l'ACCT en 1089, pour 507 espèces de plantes médicinales récoltées et étudiées, il a été répertorié 1980 recettes avec 3 457 indications thérapeutiques auprès de 872 informateurs et thérapeutes traditionnels béninois. Aussi avec la flambée des prix des produits pharmaceutiques et la baisse du pouvoir d'achat de beaucoup de ménages surtout ruraux, plus des 2/3 de la population recourent aux plantes médicinales pour venir à bout de leurs maux. Au Bénin on note la prolifération des tradipraticiens qui totalisent près de 8 000 tradipraticiens officiellement reconnus par le Ministère de la Santé Publique , alors que le personnel de santé toutes catégories confondue représente un effectif de 2 500. La pharmacopée constitue une source non négligeable de revenu pour une gamme variée d'intervention dans la filière :les tenanciers d'étalage de feuilles, d'écorces, de tiges, de racines, les vendeurs ambulants et les cabinets de soins mixtes tenus par les agents de santé formés dans les écoles de médecine moderne.

Les produits de pêche constituent des PFNL d'origine animale d'importance capitale pour les populations pêcheurs et l'économie nationale. Selon les statistiques, pour les espèces les plus pêchées dans les eaux du sud où l'on note une intense activité de pêche en raison de la forte concentration de la population,

- 15 000 tonnes de poissons sont pêchés/an
- plus de 3000 tonnes de crevettes/an et
- lus de 4 000 tonnes de crabes /an.

Le secteur pêche occupe plus de 350 000 actifs et la pêche dans les eaux douces continentales fournit e moyenne 42 000 tonnes/an (estimation 1995). L'importance socio-économique des ressources halieutiques est évidente. Les produits de pêche ont rapporté aux populations rurales près de 30 millions de francs CFA. En dépit de cette richesse en ressources halieutiques, le Bénin importe 12 200 tonnes de poisons congelés par an. Mais beaucoup de menaces pèsent sur cette activité de la pêche et pourrait à terme compromettre la production si rien n'est fait à temps. Ce sont principalement, la surexploitation des ressources biologiques, la pollution des eaux par des pesticides, utilisés en agriculture, utilisation des techniques de pêche inadéquates, les comblements de lacs etc.

Le miel est incontestablement aussi l'un des PFNL entrant pour une grande part dans l'alimentation des ménages, dans les rites traditionnels, dans la pharmacopée et qui procure d'importants revenus aux ménages ruraux qui pratiquent l'apiculture. La technologie de production du miel a évolué dans le temps et dans l'espace allant de la cueillette ou chasse du miel à l'apiculture moderne en passant par l'apiculture traditionnelle. Ces mutations rapides trouvent leur fondement dans le fait que l'apiculture traditionnelle tout en donnant du miel de

mauvaise qualité est aussi source potentielle d'incendies de forêts et donc un frein au développement de la bio diversité. Alors les différents projets de développement devant accompagner les communautés locales dans leur effort de développement se sont appuyé sur ce levier pour amener les populations à adhérer massivement et très rapidement aux activités d'apiculture moderne qui en revanche tout en favorisant la production du miel de qualité marchande .permet de lutter contre les feux de brousse et de restaurer la diversité biologique des massifs forestiers. Il s'en est résulté une espèce de boom dans la production de miel qui selon quelques statistiques récentes mais d'envergure géographique limitée était estimée à:

- 4,5 Tonnes en 1999
- 23 Tonnes de Janvier à Avril 2000

Ces chiffres ne semblent pas tenir compte du miel produit par certains apiculteurs riverains des forêts classée »s en cours d'aménagement

Une autre catégorie de produits forestiers non ligneux, c'est la faune sauvage et son habitat. Au Bénin, elle est valorisée à travers le tourisme net la chasse. Les parcs nationaux de la Pendjari et du W accueillent pendant la saison touristique (15 Décembre - 15 Mai) de nombreux touristes nationaux et surtout internationaux.

Chaque année au cours de la saison cynégétique et touristique l'on enregistre 2000 à 3000 entrées de touristes dans les parcs nationaux. La clientèle du tourisme de vision est en majorité composée d'expatriés et Burkina Faso, de la côte d'Ivoire, du Niger, du Togo, du Ghana et du Nigéria. Le bilan économique incluse la fréquentation des parcs et les dépenses hôtelières et s'établit de la manière suivante pour les quatre dernières saisons:

Saison 1997-1998: 2 800 Visiteurs	124 680 000 FCFA
Saison 1998-1999:	91 620 000 FCFA
Saison 1999-2000: 4095 visiteurs	93 444 000 FCFA
Saison 2000-2001:	80 000 0000 FCFA arrêté au mois d'avril 2001

Soit pour les quatre années consécutives un montant total de 185 014 000 FCFA CENT QUATRE VINGT CINQ MILLION QUATORZE MILLE FRANCS CFA.

Ce montant est constitué des recettes de tourisme de vision, de permis de chasse, de taxe d'abattage, de licence de guide de chasse, de permis de pêche et de transactions diverses et ne concerne pratiquement que le seul parc de la Pendjari.

Avec la nouvelle vision de gestion démocratique des réserves de faune intégrant une forte participation des communautés riveraines, vue l'attrait particulier qu'exerce le Bénin pour sa stabilité politique dans la sous région à l'échelon international, ces recettes ne pourront que continuer de croître. Il faut par ailleurs préciser que la valeur récréative des forêts et leur intérêt socioculturel restent encore insuffisamment exploités surtout en ce qui concerne les forêts des périmètres de reboisement urbains ou périurbains.

3.1.6. La conservation de la diversité biologique et la fonction de protection des forêts

Si l'on considère la Bio diversité ou la Diversité biologique comme un ensemble d'éléments composant la vie sous toutes ses formes et tous ses niveaux d'organisation à une échelle spatiale donnée, œuvrer pour son maintien et son développement revient à préserver la vie Et cela, l'état Béninois l'a très tôt compris et a de ce fait accordé un intérêt particulier au maintien et au développement de la bio diversité. C'est ce qui explique que dès les années 1933, le Bénin, alors Dahomey, a accepté les conclusions de la réunion de Londres sur la diversité biologique. A l'instar des autres Etats contractants de ces accords, le Bénin a accepté de mettre en œuvre les moyens et les méthodes de la protection de la nature par l'amélioration des systèmes de production agricoles de même que l'établissement et la mise en œuvre de nouvelles réglementations en faveur de la protection de la nature. Il s'en est suivi la constitution de réserves totales ou partielles de la flore de la faune qui, selon les buts particuliers qui leurs sont assignés sont dotées de statuts et portent des noms différents.
Ce sont:

a) Les Parcs Nationaux:

- Parc National de la Pendjari: 275 500 ha
- Parc National du W du Niger 502 050 ha
- Réserves totales de faunes (ce sont les forêts classées à chasse interdite)

Périmètres de reboisement d'Abomey 173 ha; de Kouandé 47 ha; de Natitingou 203 ha; de Parakou 256 ha; de Sèmè, 1290 ha; des Tanékas, 1090 ha; de la Lama, 16 250 ha; du Barrage de Natitingou, 142 ha; de Wari Maro, 107 500 ha; de l'Ouémé Supérieur 177 542 ha; de Wénou-Bénou 30 000 ha; des Trois rivières 259 500 ha; de Sérou 498 ha; de la Sota,53 000 ha; et de Tchatchou200 ha. Soi au total 1 424 747 ha

- Réserves partielles de faune

Ce sont des forêts classées où la chasse n'est permise que sous certaines conditions c'est à dire qu'elle n'est autorisée qu'aux seules populations locales utilisant uniquement les moyens traditionnels: arcs, lances, et fusils de traite. Il s'agit des forêts classées l'Alibori supérieur, 256 000ha; d'Atchérigbé, 3 150 ha; de Bassila, 2 500 ha; de Bellefoungou, 1300 ha; de Birni 3 200 ha; de Boko, 300 ha; de Dan, 1237 ha; de Dogo, 31 850ha; de Guéné, 1300 ha; d'Itchèdè, 191 ha; de Kandi, 250 ha; des Collines de Kouandé 4 560 ha; de Logozohè, 1 200 ha; de la Mékrou, 9 390 ha; de N'Dali 4 721 ha; de Ouèdo, 586 ha; de Pénessoulou, 5 470 ha; de Soubroukou, 84et de Toui, 29 030 ha. Soit au total 356 319 ha.

Ce sont aussi des zones non classées dans le domaine de l'état mais où la chasse est réglementée:

- Zone cynégétique de la pendjari: 200 000 ha
- Zone cynégétique de l'Atacora:
- Zone cynégétique de la Djona

b) Les Réserves à buts définis

C'est le cas de zones destinées à protéger des sites spéciaux tels les forêts classées de Kilir, (Djougou), 50 ha, du barrage de Natitingou, 142 ha, de Sakété, 60 ha et de Tozoun (Allada) 66 ha.

Mentionnons toutes fois que malgré ces vastes étendues de milieux naturels qu'on aurait pu intégrer à l'organisation touristique et cynégétique au Bénin, il n'y a actuellement que l'ensemble formé au Nord Est du pays de parcs nationaux et de zones cynégétiques qui constitue l'essentiel de l'habitat de la faune sauvage.

3.1.7. Caractéristiques des ressources fauniques

Le Bénin dispose d'une faune sauvage riche, variée et relativement diversifiée. C'est incontestablement le principal attrait touristique des parcs et autres réserves de faune du pays. Des dénombrements successifs effectués par Larsen en 1976, PAPN en 1987 et PGRN en 1996 donnent des résultats qui varient en fonction des méthodes utilisées et des périodes de l'inventaire (cf. estimations approximatives des populations des grands mammifères)

Tableau 20: estimation de la faune sauvage du Parc National Pendjari

Espèces	Larsen 1976	PAPN 1987	PGRN 1996
Eléphant	NC	850	NC
Buffle	2 200- 5 000	2 000	2069
Hippotrague	4 400-5 800	1 250	3 861
Bubale	7 100- 11 800	1 300	1 792
Damalisque	1 100- 2 200	170	-
Cobe de buffon	33 100-50 700	6 000	5 378
Cobe de Defassa	3 000-4 400	7 00	165
Cobe des roseaux	8 00	NC	1 655
Céphalophe	1 400-4 400	NC	3 198
Phacochère	10 500-15 000	3 000	2 482
Ourébi	6 600-10 100	NC	2 095
Hippopotame	NC	280	NC

Source: Rapport PAPN, 1987

En ce qui concerne l'avifaune, près de 280 espèces ont été recensées par Green et Sayer (1979). Les facteurs inhibant le développement de la faune et de son habitat :

La faune et son habitat sont confrontés aux phénomènes conjugués des feux de brousse, des empiétements agricoles, de la transhumance, du braconnage, et de la sécheresse parfois prolongée affectant les mares.

3.1.8. La gestion des Parcs et écotourisme

Selon :le document du Projet de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux (Août 1996), le Bénin dispose d'atouts considérables pour un développement de la faune, son habitat et l'écotourisme. Il s'agit :

- du réseau d'aires protégées diversifiées et complémentaires constitué par les parcs nationaux de la Pendjari et du W du Niger ainsi que les Zones Cynégétiques de l'Atacora, de la Djona et de la Pendjari.
- d'une flore faiblement à moyennement dégradée et d'une faune peu menacée en dépit du braconnage sauvage,
- une population riveraine à faible densité menaçant peu la bio diversité,
- une diversité ethnique e bordure des aires protégées pouvant contribuer à un tourisme de découvertes culturelles,

- des infrastructures touristiques d'hébergement et de déserte faisant partie des meilleures dans la sous région,
- l'existence de volonté politique à la protection des espaces naturels et la manifestation d'une forte intention à une politique volontariste en matière de participation des populations à la gestion des aires protégées,
- disponibilités de compétences nationales réelles en matière de connaissance des écosystèmes et de faune des aires protégées,
- l'intérêt marqué de plusieurs Bailleurs de fonds à appuyer le Bénin et certains pays limitrophes dans la gestion des aires protégées.

Cependant, le développement du sous secteur écotourisme se trouve actuellement confronté à un certain nombre de contraintes dont les plus importantes sont :

- le cadre institutionnel chargé de la gestion des aires protégées est inadéquat et souffre de dysfonctionnement entre structures concernées par cette gestion,
- la législation en matière de conservation, de protection et d'exploitation/utilisation des ressources naturelles est obsolète et ne peut plus répondre aux initiatives indispensables à une gestion efficace,
- la gestion de la faune et du parc est marquée par une faible capacité d'intervention des agents par manque de formation, de motivation de moyens et d'organisation,
- le braconnage dépasse les capacités de régénération des populations de a grande faune,
- les populations riveraines sont exclues de la gestion et de l'exploitation des aires protégées,
- l'implication de plusieurs bailleurs complique une coordination parfaite non seulement avec les autorités béninoises mais aussi entre les bailleurs de fonds le Bénin ne dispose en fait que d'un nombre limité de personnes –ressources capables de gérer efficacement des aires protégées.

3.1.9. Caractéristiques des ressources pastorales

D'après les statistiques de la Direction de l'Elevage et du Ministère du Développement Rural, les effectifs du cheptel béninois atteignaient en 1992, 1.129.445 bovins, 1.561.923 petits ruminants (ovins –caprins), 421.102 porcins et 10 000 000 de volailles toutes espèces confondues. En 2000, ce cheptel a connu une croissance d'environ 4,70 % faisant passer les bovins à 1.182.152 et les petits ruminants à 1.635.177. En ce qui ce qui concerne les porcins, une épidémie de peste porcine a décimé le troupeau notamment dans la partie méridionale qui est actuellement en pleine reconstitution.

La production animale représente une part considérable de la production agricole (9 % du PIB). Elle couvre environ 7 millions d'hectares dont les ¾ sont concentrés dans les départements de l'Alibori, du Borgou de l'Atacora et de la Donna où la faible occupation de l'espace fait place à un élevage traditionnel extensif.
Ce cheptel national constitué de bovins et de petits ruminants est évalué à 1.433.932 UBT. Ce' taux de charge pèse essentiellement sur les zones soudanaises des départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora et de la Donna à concurrence de 80 %. Il comprend aussi bien les troupeaux autochtones que les troupeaux transhumants étrangers estimés à 433.698 UBT dont une partie est en voie de sédentarisation au Bénin.

La principale source d'alimentation de ce cheptel national est constituée à 80 % de pâturage naturel estimé à 7 Millions d'hectares dont les ¾ sont localisés dans les départements précités où justement la faible occupation de l'espace favorise un élevage traditionnel de type extensif.

La deuxième catégories de sources d'alimentation sont constituées de résidus de récoltes comme les légumineuses (fanes d'arachide, et de nimbé), les pailles de céréales (spaths, feuilles et tiges) et les feuilles de cotonniers

La troisième source d'alimentation provient des sous produits agro-industriels. Ce sont les graines de coton, les tourteaux d'oléagineux, des drêches de brasseries et des issues de meuneries. Ces sous produits sont faiblement valorisés puisque 99 % sont exportés vers l'Europe en particulier

Malheureusement ce pâturage naturel ne bénéficie que de très peu d'attention des différents programmes de développement du secteur élevage qui se sont succédés jusque-là.

3.2. Etat des industries forestières.

Le tissu industriel forestier du Bénin demeure encore rudimentaire si l'on s'en réfère au degré de transformation des produits fabriqués. L'exercice au Bénin du métier d'exploitation forestière, du commerce et de l'industrie des produits forestiers est réglementé par la loi 93-009 du 2 Juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin. En 1996, la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles a enregistré 398 exploitants forestiers, 1261 commerçants de produits forestiers et 80 industriels du bois. Sur les chantiers d'exploitation la hache, la tronçonneuse et plus récemment la scie passe partout sont utilisées pour abattre et tronçonner l'arbre en bille ou grume.

3.2.1.Les industries de première transformation

On entend par produits de première transformation, les produits fabriqués à partir du bois brut ou grume, c'est de produits de sciage qui incluent:

- le bois de menuiserie,
- le bois de charpente et
- le bois de coffrage.

Trois types de scieries effectuent cette première transformation au Bénin. Ce sont:

- Les scieries fixes ou modernes,
- les ateliers de débitage et
- une scierie mobile

Les scieries fixes (ou modernes) estimées au nombre de 12 dont les plus importantes ONAB – Industrie, Scierie du Golfe SA, Benteck S.A, Société Justin et SOPACOB., font surtout des débités de teck (planches) pour l'exportation ou en vue d'une deuxième transformation localement.

La première transformation en bois de sciage est le fait d'environ 910 petites menuiseries et ébénisteries difficilement dissociables des ateliers de débitage et possédant au moins une scie à ruban avec laquelle elles scient des madriers en planches et en chevrons.

Les madriers étant récoltés par des scieurs à partir des scies de longs autorisées mais demandant d'efforts physiques considérables ou de la tronçonneuse très rapide mais prohibée par la loi.. ou encore ces madriers sont achetés dans les dépôts de bois.

Selon une récente étude de la filière bois au Bénin, la capacité installée de ces usines est d'environ 7 700 m3 grume par mois soit 92 000 m3 grume /an alors que la production courante (obtenue des responsables des usines) se situait pour les quatre usines à environ 4000 m3 grume par mois soit 48 000 m3/an

Il faut noter que l'ONAB à lui seul consomme plus de 70 % des grumes de teck transformées par les scieries fixes du Bénin.

3.2.2 Les Industries de deuxième transformation

Les produits de deuxième transformation constituent une alternative intéressante pour le secteur de la transformation du bois. Nécessitant un usinage simple, ils offrent la possibilité d'obtenir une valeur ajoutée plus importante. Les usines œuvrant dans ce secteur sont alimentées en matière première à partir des produis de première transformation et fabriquent un ou plusieurs de ces produits tels que:

- Frises à parquets ou parquets
- Moulures
- Palettes
- Lattes, …etc.

3.2.3. Les Industries de troisième transformation

Les produits de troisième transformation sont issus de l'assemblage es produits de première et deuxième transformations. Les entreprises du secteur pratiquent habituellement la menuiserie, l'ébénisterie, l'agencement et la décoration. Bien qu'il existe plusieurs centaines de petites menuiseries et d'ébénisteries au Bénin, il n'y a pas de troisième transformation à grande échelle. Même les unités de fabrication qui ont plusieurs dizaines d'employés ne s'adressent en fait qu'à un marché local.

3.3. La situation de l'offre et de la demande

3.3.1. La demande en produits forestiers

La consommation annuelle totale actuelle de bois d'œuvre est de 112 000 m3 de bois répartie comme suit:

- 52 000 m3 en bois de teck et,
- 60 000 m3 de bois rouges et de bois blancs
- 2.700. 000 m3 bois de service
-

Mais dans 20 ans, ces besoins vont croître à un taux supérieur à celui de la population 3,2 % et ne seraient plus en mesure d'assurer la satisfaction des besoins de la population voir tableau de projection N°12 .

3.3.2. La situation de l'offre en produits forestiers ligneux

Sur la base des estimations faites par plusieurs études, qui pour la plupart s'appuient sur des enquêtes consommations que ce soit du bois d'œuvre, du bois de service ou du énergie, les chiffres ci-dessous peuvent être avancés.

Tableau 21: Potentiel ligneux par sous - filière

Sous – filière	**Volume ligneux disponibles (m^3 par an)**
Bois énergie	10.900.000
Bois de service	2.700.000
Bois d'œuvre	652.000

Source: Etude filière Bois au Bénin; 1997,MPREPE.

3.4. Les implications sociales et économiques

3.4.1. La contribution du secteur forestier au revenu

La contribution du secteur primaire au PIB du Bénin fluctue autour de 35 %. Les produits agricoles constituent l'essentiel de la production du secteur primaire (25%) et l'élevage (10 %) (Direction de l'élevage citée dans PADEB Borgou, 2000). La contribution du secteur forestier à l'économie est minime. Elle est de 2.8% du PIB, répartie comme suit:

- bois de chauffage 2,3 %
- charbon de bois: 0,1 %
- autres 0,4 %

Comme on peut le constater cette contribution ne tient pas compte de la filière bois d'œuvre dont l'importance économique fait trois à cinq fois celle du bois énergie. Mieux aucune donnée n'existe sur le nombre d'actifs qui vivent de cette filière.

3.4.2. Le rôle comparatif du secteur forestier par rapport aux autres secteurs

Les données manquent pour faire ces genres d'investigations. Mais de façon qualitative la part du budget du ménage consacrée au bois énergie pour la cuisson des repas est non négligeable. Dans certaines régions d pays où le bois énergie se révèle une denrée rare, l'installation et l'exploitation d'une petite forêt de teck ou d'eucalyptus procurerait des revenus que les activités agricoles ne seront en mesure d'assurer au paysan planteur. Mais des études spécifiques devront être réalisées pour fixer les idées. Par ailleurs l'apiculture qui ne nécessite

en dehors d l'équipement sommaire aucun fonds d'entretien particulier s'avère à côté de la culture cotonnière consommatrice de main d'œuvre et d'intrants coûteux une filière préférable si l'environnement économique est favorable (prix au producteur garantie, disponibilité de marché, coût de commercialisation supportable.

3.4.3. Les autres fonctions sociales

Les forêts sont le siège des rites traditionnels des communautés rurales. Elles abritent de ce fait les grandes cérémonies initiatiques des populations. Plus souvent ces genres de fonctions de la forêts ne profitent qu'aux seuls initiés; ce qui amène des contradictions dans la perception des villageois quant aux efforts à consentir pour protéger la forêt. Parfois même la forêt est supposée abriter des mauvais esprits indésirables par une partie de population, ce qui également n'encourage pas l'ensemble de la population.

3.5. Les forets et l'environnement

3.5.1. Mesure de protection générale

La Constitution du Bénin dispose que tout citoyen a droit à un environnement sain qu'il a droit de défendre. L'analyse du cadre institutionnel révèle que l'environnement est devenu depuis ces dernières années la préoccupation majeure des gouvernants. En effet c'est en juillet 1991 que fut créé dans notre pays un ministère spécialement chargé de la gestion des questions environnementales. Selon les dispositions du décret 92-17 du 28 juillet 1992, ce Ministère est chargé de l'assainissement du territoire, de la promotion et de la gestion des ressources naturelles. Renouvelables. Les ressources naturelles renouvelables comprennent ici les forêts, les eaux, la faune sauvage, les sols, les parcs nationaux et autres aires de protection. Dans ce contexte, on ne peut parler de l'environnement rural sans évoquer la forêt et la diversité biologique. Alors les mesures de protection générales pour assurer un environnement sain sont:

Dans le domaine de la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources naturelles et de la diversité biologique on a:

- les nombreuses structures de promotions de production animale et végétale
- les parcs nationaux, les zones cynégétiques et autres aires protégées,
- la mise en place de structures publiques, parapubliques et des collectivités afin d'assurer une gestion efficiente de l'environnement
- la décentralisation de la gestion de l'environnement
- l'existence d'une législation et des textes subséquents qui régissent la conservation et la l'exploitation des ressources naturelles à travers des mesures générales et des mesures spécifiques
- l'intégration harmonieuse des dispositions de conventions et autres accords internationaux aux dispositions de la législation nationale.

3.5.2. Les autres fonctions de protection de la forêt

Au Bénin, les forêts sont considérées comme le support même de la production agro pastoral. De part leurs fonctions traditionnelles de régulation du régime des eaux, du recyclage du carbone et du tempérament du climat, elles interviennent dans les domaines spécifiques ci-après:

- la lutte contre la sécheresse et la désertification.
- la conservation et préservation de la bio diversité,
- la protection des bassins versants et du sol.

a) La lutte contre la sécheresse et la désertification

La contribution des forêts à la lutte contre la désertification au Bénin a consisté essentiellement en des efforts conjugués du gouvernement, des populations et de la communauté internationale à faire de la décennie 1980 celle de l'arbre. Ainsi suite au 1er séminaire national sur la lutte contre la sécheresse et la désertification en avril 1985 une Journée Nationale de l'Arbre et Une Campagne Nationale pour le Reboisement ont été décrétées et qui consacrent. La mise en terre chaque par chaque citoyen un arbre le 1er juin ainsi que la mise en terre d'un arbre à chaque événement de a vie (naissance, mariage, anniversaire, séminaire etc.) . ces dispositions ont permis de mettre en place aujourd'hui près de 28 278 ha de 1985 à 1998. Au sud du pays sur les côtes sableuses dangereusement menacées par l'érosion côtière un programme de plantation de bois de feu a permis d'y installer environ 500 ha d'Acacia , de Casuarina et d'Eucalyptus. Les efforts de protection des massifs forestiers existants assurent pour le pays une protection contre les effets néfastes de la désertification.

b) La Protection des bassins versants et du sol

L'état béninois a perçu très tôt le rôle de protection des bassins versants par les forêts. C'est pourquoi déjà vers les années 1940 1950 il a mis sous classement 58 massifs forestiers dont 46 forêts classées d'une superficie d'environ 1 400 000 ha pour entre autre assurer la protection des sources des principaux cours d'eau qui constituent le réseau hydrographique du pays .En dépit des efforts de surveillance du service forestier, certaines forêts ont été envahies et n'arrivent plus à jouer efficacement ce rôle qui leur est dévolu et c'est la raison qui a motivé le gouvernement à solliciter l'appui de la communauté internationale afin d'assurer une surveillance plus efficace de ces massifs. Ce sont les projet Aménagement des Basins Versants dans l'Atacora déjà clôturé, le Projet de Gestion des Ressources Naturelles, déjà clôturé, le Projet Aménagement Participatif et Reboisement Villageois déjà clôturé également. C'est poursuivant ces efforts que le Projet Gestion des Terroirs et Ressources Naturelles a été initié et que les négociations sont en cours pour lancer le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains.

c) Séquestration de carbone et réduction de gaz à effets de serre

L'un des objectifs globaux du Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains est d'accroître les capacités de séquestration du carbone des massifs concernés par le programme. Vue l'importance des massifs forestiers retenus, l'atteinte d'un tel objectif sera bénéfique pour une frange importante de la de la population.

C'est pourquoi dans le cadre de la formulation du Programme de Gestion des Forêts et des Terroirs Riverains (PGFTR), une étude relative à la séquestration de carbone a été réalisée de mi- juillet à début octobre 2000. L'étude a porté sur quatre sites "échantillons". Des agents forestiers et des universitaires ont été formés pour se constituer en équipes qui ont assuré la collecte des données nécessaires à l'évaluation de la biomasse ligneuse aérienne et souterraine. Une autre étude a été commanditée pour évaluer la teneur en carbone du sol au

niveau de la forêt classée de Toui. Les informations ainsi collectées ont été analysées et ont constitué la base pour l'estimation du stock de carbone organique dans les formations ligneuses et dans les sols rencontrés dans l'espace concerné par l'intervention du programme. Ces données ont été complétées par les données d'inventaire effectué au niveau d'autres forêts du Bénin et par autres informations d'ordre général concernant les mesures de carbone dans le bois et dans les sols.

Le stock de carbone dans la biomasse ligneuse sur les 1,06 million d'hectares concernés par l'intervention du PGFTR est estimée à 141,0 millions de tonnes de carbone organique dont 116,6 millions de tonnes dans les sols et 24,4 millions de tonnes dans le matériel végétal ligneux, mort et vivant (Tableau n° 4.2). Ces informations ont été utilisées pour calculer les prévisions de la quantité de carbone susceptible d'être séquestrée au bout de 5 ou 10 ans et la production de bois pendant les mêmes laps de temps. Seules les données relatives au bois vivant ont été utilisées pour le calcul des prévisions. Une synthèse des résultats est donnée ci-dessous par rapport à la séquestration du carbone et par rapport au coût marginal (16,98 millions de dollars US à 2006). On en déduit que le coût de séquestration de carbone est relativement bas.

Tableau 22: Prévisions de l'Accumulation du bois et du Carbone dans les arbres vivants et dans les sols forestiers.

Type d'utilisation des terres/ occupation des terres	Superficie	Stock de bois en 2000 (arbres vivants toutes dimensions confondues)	Stock prévu en 2006	Stock prévu en 2011
	000 ha	000t	000t	000t
Galerie-forestière	28,74	5287	5584	5898
Savane boisée	324,82	14439	17066	20171
Savane arborée	566,79	22065	26080	30825
Zone de culture	140,93	1939	2008	2079
Plantation	1,66	38	83	183
Total	1062,94	43768	50821	59156
Par ha. (tonnes)		*(41,2)*	*(47,8)*	*(55,7)*
Accumulation de bois à partir de 2000			7053	15380
Accumulation de Carbone comparée à celle de 2000		(21884 t C)	3526 © *(3,3 t C /ha)*	7694 © *(7,2 t C /ha)*
Quantité estimée de carbone dans le bois par ha.		*20,6 C*	*23,9 C*	*27,8 C*
Quantité estimée de carbone dans le sol par ha.		*110 t C*	*115 t C*	*120 t. C*
Quantité Totale de carbone du sol dans toute l'aire d'intervention du programme		116579	122237	127553
Quantité additionnelle prévisionnelle de carbone du sol comparée à celle de 2000			5658	10974
Quantité additionnelle prévisionnelle de carbone du bois et du sol comparée à celle de 2000			9184	18668
Quantité additionnelle prévisionnelle de carbone dans la production annuelle			1178	2606
Quantité additionnelle de carbone organique prévisible en stock et à travers la production			10362	21274

Remarque: les petits arbres et les arbustes comptent pour 3,4% du poids vif

3.6. Le cadre institutionnel du secteur forestier

3.6.1. La politique de développement rural et le secteur forestier

En juillet 1990, le Bénin définissait les grands objectifs de sa politique de développement rural. Cette politique s'inscrivait dans le nouveau cadre de la politique nationale caractérisée par la démocratisation de la vie politique, la libéralisation de la vie économique, la moralisation de la vie publique et la restauration des grands équilibres macro économiques. Ses objectifs sont:

- favoriser l'accroissement des recettes d'exportation et la compétitivité des productions nationales tout en réduisant les dépenses publiques,

- améliorer le niveau de vie rural par l'accroissement des revenus individuels et l'amélioration des services et des infrastructures et

- assurer la sécurité alimentaire et une gestion rationnelle des ressources naturelles dans un esprit de solidarité entre les générations.

Cette politique fut clairement rappelée dans la lettre de déclaration de politique de développement rural signée à Washington le 31 Mai 1991

En 1994, la République du Bénin a élaboré sa politique forestière inspirée par la loi 93-009 du 2 Juillet 1993 portant régime des forêts et assortie d'un plan d'actions prioritaires que vient compléter et renforcer le document cadre de politique économique pour la période 1998 – 2001.

Cette politique est en cohérence avec les choix politiques et économiques du pays qui visent à poursuivre la libéralisation de l'économie nationale et accroître l'efficacité du Secteur Public en terme d'orientation, de suivi et de réglementation du développement. Par ailleurs, au lendemain de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement tenue à Rio de Janeiro en Juin 1992 et à laquelle il a pris une part active, le Bénin s'est doté d'un Plan d'Action Environnementale, véritable réceptacle de toutes les préoccupations environnementales auquel tout programme de développement doit se référer. Pour baliser le chemin, un Agenda 21 national a été adopté dans un processus itératif.

Dans les grands axes d'actions inscrits figure le Projet de Gestion des Ressources Naturelles mis en œuvre d'octobre 1992 à juin 1999. En 1993, le Bénin a pris une nouvelle loi pour régir la gestion des forêts et en 1994 une nouvelle politique nationale forestière a été promulguée avec la prise en 1996 du décret d'application de la loi 93 009 du 2 Juillet 1993.

Toutes ces réformes importantes visaient à une plus grande responsabilisation des communautés locales dans la gestion des Ressources Naturelles et leur Environnement.

Elles ont permis de mettre en œuvre différents programmes qui ont abouti entre autres à:

- l'élaboration en 1994 d'une stratégie de conservation et de gestion des aires protégées;

- l'adoption en 1996 du premier plan d'aménagement forestier participatif entre le gouvernement et le représentants villageois
- l'élaboration en 1998 d'un plan d'action de conservation et gestion des parcs nationaux;
- la contribution à la déclaration en 1998 d'une politique d'utilisation des terres autour des réserves de faune;
- la déclaration en 1999 d'une nouvelle politique de développement rural;
- la réalisation en 1999 de l'Audit Institutionnel du Sous Secteur Forestier, avec la proposition d'une stratégie de renforcement dudit sous secteur.

Plus récemment encore, le gouvernement s'est engagé dans de nouvelles réformes spécifiques dont notamment la décentralisation, la déconcentration, et celles liées au système budgétaire.

3.6.2. Les objectifs de la politique forestière

Les objectifs tels que définis en 1994 dans le document principal de la Politique Forestière du Bénin restent d'actualité. Suivant ce document, l'objectif principal de la politique forestière du Bénin est la conservation et la gestion rationnelle des ressources du domaine forestier (sol, eau, flore, faune) en vue d'en assurer la pérennité et garantir une production soutenue de services et de biens pour le bénéfice des populations. En d'autres terme l'objectif global de la politique forestière du Bénin est de << contribuer à l'amélioration des conditions et cadre de vie des la population en favorisant le développement durable et une gestion rationnelle des ressources naturelles et du potentiel forestier du Bénin.
Il en découle quatre objectifs spécifiques qui sont essentiellement:

- conserver le potentiel forestier et restaurer la capacité de régénération des écosystèmes;
- satisfaire de façon durable les besoins des populations en produits forestiers;
- contribuer à la sécurité alimentaire par des interactions entre l'agriculture, l'élevage et la foresterie;
- participer au développement de l'économie nationale et à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations.
- L'atteinte de ces objectifs repose sur des principes directeurs dont la non observation pourrait contrarier les résultats escomptés.

3.6.3. Principes directeurs

La politique forestière du Bénin est basée sur des principes directeurs largement partagés dans les différents plans de développement et stratégies sectorielles de gestion des forêts, des aires protégées, des terroirs, etc.… Ils sont réaffirmés dans le document cadre de politique

économique pour la période 1998-2001, y compris la réforme budgétaire engagée à partir de l'an 2000 pour les dépenses publiques. Les grands principes retenus concernent:

1. l'application effective de l'approche participative de gestion des ressources forestières: partir prioritairement des communautés rurales, responsabiliser de manière accrue le secteur privé et les populations locales à tous les niveaux, renforcer la sensibilisation, la formation et l'encadrement des populations riveraines des forêts à la gestion durable et viable des massifs. Tout ceci se ferait notamment à travers la préparation et la mise en œuvre des plans d'aménagement participatif des forêts du domaine classé (y compris les aires protégées) et du domaine protégé ainsi que leurs terroirs riverains.

2. la concertation et la coordination entre les acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles et ce à travers la mise en place d'un cadre pérenne plus efficient

3. la prise en compte de la perspective de la décentralisation qui conférerait aux (futures) Communes des responsabilités étendues en matière de gestion des ressources naturelles. Les risques y afférents et les modalités pratiques de sa mise en œuvre seraient minutieusement étudiés au préalable.

4. la mise en place d'un cadre institutionnel pérenne et efficient pour la gestion durable des ressources naturelles: l'amélioration du cadre institutionnel par le renforcement de la capacité d'intervention des différents acteurs du secteur, l'amélioration et/ou l'élaboration des textes et le contrôle de leur application.

5. le désengagement conséquent de l'état des activités de production/commercialisation et le renforcement des missions de sensibilisation, formation et encadrement des populations rurales par les services décentralisés.

6. la clarification du rôle et du statut des forêts dans l'utilisation et l'aménagement des terres.

7. la mobilisation effective, sur une base durable, des moyens financiers nécessaires.

3.6.4. Orientations stratégiques

Les bases de la stratégie pour le Secteur Forestier ont principalement été définies en 1994 lors de l'élaboration de la politique forestière nationale. Ces axes stratégiques restent toujours d'actualité et sont rappelés ainsi qu'il suit:

- la consolidation et l'extension des expériences en matière de promotion de l'adhésion des populations à la gestion des ressources naturelles et particulièrement en matière de transfert des fonctions vers les communautés.

- la gestion rationnelle des ressources forestières garantissant la pérennité du patrimoine forestier: amélioration des connaissances, élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts, exploitation et meilleure valorisation des produits forestiers, encouragement du secteur privé au développement des ressources forestières.

- la conservation du patrimoine forestier et la protection des ressources fauniques : conservation et protection des ressources forestières, maintien d'un taux optimal de couverture forestière permanente, protection et développement des aires protégées, contribution à la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et de planification de l'espace rural.

- le renforcement du cadre institutionnel et la réorganisation du service forestier : renforcement des capacités d'intervention du service forestier, meilleure intégration de la politique de développement forestier dans la politique du développement rural, respect des textes législatifs, mobilisation des moyens financiers nécessaires au développement du secteur forestier, création d'un cadre de concertation intersectoriel, promotion de la participation des ONG.

- une meilleure intégration de la politique du sous secteur forestier dans la stratégie de développement du secteur agricole se traduisant entre autres par une vision globale du développement et par une maîtrise de l'appui technique au monde rural évoluant dans les domaines classés et autres aires protégées.

3.6.5. Rôles des différents acteurs à l'horizon 2020

La clarification des rôles des acteurs est d'autant plus nécessaire que des évolutions importantes ont affecté et affecteront le partage des fonctions entre l'état (dont l'administration forestière) et les autres acteurs.

Les principaux facteurs qui ont une influence sur les rôles des acteurs sont:

- le désengagement de l'état qui se recentrera prioritairement sur les fonctions dites régaliennes, les autres étant partageables et/ou transférables;
- l'approche participative dans le domaine classé, avec une distribution réelle de toutes les fonctions liées aux choix d'aménagement et à leur mise en œuvre;

- l'approche intégrée de développement local dans le cadre de l'aménagement des terroirs en domaine protégé;
- la décentralisation avec l'apparition d'un nouvel acteur qui est représentant élu des populations locales: la Commune;
- le développement du secteur privé lucratif;
- la participation accrue des ONG nationales et internationales.

Il s'en dégage donc SIX catégories d'acteurs qui sont: l'état, les Communautés rurales riveraines des massifs forestiers, les collectivités locales (Communes), le Secteur privé à but lucratif, les ONG et les partenaires au développement.

3.6.6. L'état

L'acteur Etat regroupe les établissements publics rattachés au MDR (l'administration forestière) et aux autres départements ministériels concernés par la gestion des ressources naturelles. Le rôle de l'état dans le Secteur Forestier comprendra trois niveaux à savoir : un rôle régalien, un rôle de dévolution et un rôle de transfert. Le rôle régalien implique pour l'état de se recentrer en priorité sur les fonctions dites régaliennes qui ne peuvent être assurées par un autre acteur. Elles concernent:

- le pilotage du sous secteur au niveau national:
- élaboration des politiques et stratégies, planification et programmation, suivi-évaluation;
- l'élaboration du cadre législatif et réglementaire;
- le contrôle du respect des dispositions légales en vigueur;
- la maîtrise d'ouvrage en forêt classée;
- l'adoption des plans d'aménagement participatif des forêts et terroirs;
- le développement institutionnel incluant la préparation des processus de transfert / partage, leur accompagnement et leur suivi.

Le rôle de dévolution concerne les fonctions dites partageables qui couvrent:

- la maîtrise d'œuvre des plans d'aménagement des forêts classées (aux communautés rurales et communes);
- la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées (aux privés);
- la conception des plans de gestion du domaine protégé (aux privés);
- l'appui au niveau national : système d'information, recherche, promotion des filières ;
- l'appui au niveau local : Information, Education Communication (IEC), concertation, formation, vulgarisation, sensibilisation, appui-conseil aux structures de gestion / production.

Le rôle de transfert couvre les fonctions dites transférables dont l'état doit se retirer totalement et concernent notamment l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux (transfert aux privés). Ces acteurs sont:

a) Le Ministère de L'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche

Selon le décret 97-279 du 11 Juin 1997, portant ses attributions, son organisation et son fonctionnement, le Ministère du Développement Rural a à charge toute action qui touche au développement et à la promotion du monde rural, que ce soit la production végétale, ou animale, la pêche, les eaux , les forêts et la chasse, ainsi que la recherche agronomique, somme toute, l'ensemble des ressources naturelles renouvelables.

Pour ce faire, il est structuré en 11 Directions Techniques et 6 Offices et sociétés d'état. De ces directions, les plus directement impliquées dans la gestion des ressources naturelles sont la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles a pour mission d'assurer la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles. A ce titre, et dans l'exercice de sa mission telle que définie, elle aura à exercer les fonctions suivantes:

Fonctions régaliennes:

- Pilotage sectoriel (définition des politiques, élaboration des stratégies, coordination, planification et suivi-évaluation du sous-secteur forestier);
- Elaboration, suivi et contrôle de l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de forêts et de et de faune;
- Orientation, suivi et appui aux structures et projets sous tutelle intervenant dans la Gestion des Ressources Naturelles;
- Maîtrise d'ouvrage dans le domaine classé
- Intégration de la politique forestière dans la politique de développement rural;
- Etude et constitution du domaine classé de l'état;
- Développement institutionnel c'est-à-dire proposition, accompagnement et suivi du processus de partage/transfert des fonctions non exclusives;
- Mise en œuvre et suivi des conventions et accords internationaux ratifiés en matière de forêts et de faune.
- Animation d'un cadre de concertation intersectoriel impliquant tous les intervenants dans la gestion des forêts et de la faune;
- Promotion des filières.

Fonctions partageables:

- Suivi et contrôle des activités des structures intervenant dans la gestion des forêts et de la faune;
- Préservation restauration et gestion du domaine protégé de l'état avec la participation des populations;
- Assistance aux particuliers et aux collectivités pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement;
- Recherche et négociation des financements.

Fonctions transférables:

- Exploitation, production, transformation et commercialisation des produits forestiers;

- Exécution des travaux relatifs à la conservation des eaux et des sols en collaboration avec les services techniques spécialisés;

1) La Direction des Forêts et de la Protection des Ressources Naturelles (DFPRN)

La Direction des Forêts et de la Protection des Ressources Naturelles (DFPRN) est une structure décentralisée de la Direction des Forêts et Ressources Naturelles au niveau départemental. Elle a pour mission la mise en œuvre de la politique forestière et des stratégies visant la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles. A ce titre, elle est chargée de:

- Suivre la gestion des ressources naturelles;
- Mettre en place et animer un cadre de concertation et assurer la coordination de tous les acteurs du secteur forestier au niveau du département;
- Assurer le relais entre la DFRN et le niveau terrain;
- Veiller à la mise en œuvre de la politique forestière dans la politique de développement rural au niveau départemental;
- Vulgariser et appliquer les textes législatifs et réglementaires en matière de forêts et de faune;
- Diffuser les technologies appropriées en matière d'exploitation et de transformation des ressources forestières et fauniques;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées et des plantations domaniales ou des plans de développement locaux;
- Identifier et diffuser les paquets techniques en vue de garantir la gestion participative des ressources naturelles de concert avec les services compétents chargés de la vulgarisation;
- Appuyer les particuliers pour la mise en place de leurs plantations;
- Elaborer plan annuel de travail et le budget correspondant;
- Sensibiliser et encadrer les populations dans les actions de reboisement et de vulgarisation des techniques sylvicoles et agro-sylvicoles en milieu rural;
- Veiller à la mobilisation et l'utilisation des ressources financières prévues dans le cadre du budget du CARDER.

La DFRN est aidée dans sa tâche par l'Office National du Bois (ONAB), créé en 1983 et qui est chargé de la gestion des plantations domaniales et du développement de l'économie forestière

2) Le Centre National de gestion des Réserves de Faune (CENAGREF)

Le Centre National de Gestion des Réserves de Faune(CENAGREF) est un office à caractère social, culturel et scientifique créé par Décret 98-487 du 15 octobre 1998, modifié par Arrêté n° 037/MDR/SG/DA/CP du 25 Janvier 1999 pour s'occuper de la gestion de la faune et de son habitat

Les Aires Protégées bénéficieront prochainement d'un projet important, le Projet de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux (PCGPN). La mise en place d'une gestion

participative devra prévenir et maîtriser les contraintes d'adhésion des communautés riveraines qui se posent souvent . Or leur sous-estimation par les rapports d'évaluation (internes ou externes) des programmes passés est préoccupante. Le renouvellement effectif des ressources humaines sera un deuxième point critique pour la réussite du projet. La capacité de maîtrise d'ouvrage du CENAGREF, surtout dans le cadre d'une approche programme, reste à établir. Enfin, le souci d'efficacité a conduit à l'autonomie du CENAGREF et au rattachement de sa tutelle au MDR, mais n'a pas réglé le problème de fond : la faiblesse de la DFRN, pourtant en charge des politiques et stratégies en matière de faune, ainsi que du suivi et du contrôle de leur mise en œuvre .

d) Le Centre National de Télédétection et de Surveillance du Couvert Forestier (CENATEL)

La DFRN a sous sa tutelle le Centre National de Télédétection et de surveillance du couvert forestier (CENATEL) responsable de la surveillance continue des écosystèmes par l'utilisation de la télé interprétation et de la cartographie thématique. Ce Centre a pour vocation d'aider à la définition d'une politique d'occupation de l'espace rural. A l'heure actuelle, les réflexions se poursuivent sur le statut fonctionnel à conférer à cet organe pour le rendre beaucoup plus opérationnel et performant en matière de suivi environnemental.

Dans le domaine du système d'information, le bilan du CENATEL est mitigé. Le turn-over et l'inadéquation du personnel APE ne lui ont pas permis de valoriser les importants investissements consentis en termes d'équipements et de formation. L'insuffisance de demande réelle de la part de la DFRN l'a aussi handicapée, de même que la multiplication des cellules techniques dans les projets, en partie parce que la qualité de ses prestations n'était pas reconnue.

Le CENATEL souffre surtout d'une contradiction de fond. Alors qu'il a été créé à l'origine pour une mission considérée comme de service public, on lui demande de plus en plus de fonctionner comme une entreprise privée, mais sans lui donner ni de directives précises en ce sens, ni la possibilité d'adapter son organigramme, ni la maîtrise de ses ressources humaines.

La question n'est pas de savoir si le CENATEL est viable au sens de son autofinancement. Il doit tout d'abord assurer une mission exclusive de service public (contrôler, archiver, maintenir et mettre à disposition les informations). Quant à la production d'informations, si le secteur privé fait défaut et s'il s'avère que la répartition efficace des rôles au sein du secteur public nécessite une structure spécialisée dans le domaine des RN, l'existence du CENATEL est alors justifiée et doit être financée par l'état. Développer une logique commerciale en concurrence avec d'autres acteurs publics ou privés aujourd'hui pour le Cenatel, paraît contradictoire avec une mission de service public conduirait à des dysfonctionnements dans les marchés privés, ce qui disperserait les investissements publics pourtant déjà limités et nuirait à la qualité de ses prestations de service public. Quant au développement de ces dernières, cela nécessitera de lever les déficits actuels, en partie liés à son statut de service technique.

3). L'unité de Recherche Forestière (URF)

L'unité de Recherche Forestière (URF) est la section qui au sein de l'Institut National des Recherches Agricoles devait s'occuper de la Recherche forestière Mais elle est toujours confrontée à des problèmes institutionnels de taille. Par exemple, la nouvelle réforme

intervenue au sein de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) ne reconnaît pas tacitement la fonctionnalité de cette structure.

L'efficacité de la recherche forestière est handicapée par différents déficits qui expliquent aujourd'hui son bilan limité et devront être levés rapidement. Tant que la faiblesse de ses moyens, notamment humains et matériels au sein de l'URF, ne sera pas résolue, elle restera fortement dépendante des financements extérieurs et ne répondra que partiellement aux besoins de la politique forestière. Mais un renforcement des moyens ne sera possible et optimal que si l'on résout au préalable la question de la dispersion de ses moyens entre plusieurs structures différentes (y compris au sein des projets), ou tout au moins si l'on remédie à la faiblesse et au cloisonnement des relations entre ces structures, ainsi qu'à l'absence d'un cadre formel de concertation entre tous les utilisateurs et les opérateurs de la recherche.

b) Le Ministère de l'Environnement de l'Habitat et l'Urbanisme

L'ampleur et la complexité de plus en plus marquées des enjeux environnementaux ont amené le Gouvernement à créer en 1991, un Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme dont les attributions, l'organisation et le fonctionnement ont été précisés par Décret n°94-267 du 12 Août 1994. Au niveau de ce département, c'est la Direction de l'Environnement, la Direction de l'Aménagement du territoire et l'Agence Béninoise pour l'Environnement qui sont les principaux acteurs.

La Direction de l'Environnement (DE) est chargée entre autres de l'orientation, de la coordination et de l'initiation au besoin d'actions relatives à l'environnement, l'appui aux activités locales pour la prise en charge de la gestion de leur environnement dans leur programme de développement et de la promotion de la recherche en vue de la conservation des ressources naturelles renouvelables.

L'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) créée par Décret 95-47 du 20 Février 1995 quant à elle, est chargée de la mise en œuvre de la politique environnementale définie par le gouvernement dans le cadre du plan général de développement conformément à la loi cadre sur l'environnement en République du Bénin (Loi N°98-030 du 12 février 1998).

La Direction de l'Aménagement du territoire est le Point Focal de la Convention Internationale pour la Lutte contre la Désertification.

c) Le Ministère de l'Energie des Mines et de l'Hydraulique

Ce département a en son sein un service Hydrologie qui est chargé de la gestion des eaux de surface et souterraines.

3.6.7. Les communautés rurales

Les principaux rôles des communautés rurales couvriraient:

- la contribution au diagnostic préalable;
- la maîtrise d'ouvrage dans le domaine protégé
- l'élaboration des plans d'aménagement participatif et de gestion des forêts et des terroirs;

- la maîtrise d'œuvre pour les structures d'exploitation et de gestion;
- la mise en œuvre des plans en tant que prestataire choisi par la commune;
- la surveillance du respect des critères d'aménagement;
- l'animation du processus de concertation;
- la mobilisation de financement et la répartition des revenus générés.

3.6.8. Le secteur prive

Le secteur privé à but lucratif interviendrait en exclusivité dans l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux. Les privés pourraient éventuellement intervenir aussi en tant qu'acteurs d'appui dans le diagnostic préalable. La sensibilisation, l'appui à l'organisation, la formation, la vulgarisation, l'élaboration du plan d'aménagement des forêts et terroirs riverains, ainsi que l'élaboration et la maîtrise d'œuvre du plan de développement des Communes.

3.6.9. Les organisations non gouvernementales (ONG)

Bon nombre d'ONG, nationales et internationales, disposent d'atouts intéressants pour appuyer la mise en œuvre de la politique forestière. Les principales activités où elles peuvent développer leur intervention sont: l'Information, Education Communication (IEC), la formation, la vulgarisation, les études, l'appui-conseil, l'animation et la participation au diagnostic préalable.

3.6.10. Les partenaires au développement

L'implication de ces acteurs importants se traduit par leur apport d'appui technique et financier dans la formulation, l'élaboration et la mise en œuvre de programme spécifiques sous forme de renforcement de capacité des autres acteurs. En ce qui concerne le Bénin, ils sont de diverses catégories, les bilatéraux comme la coopération allemande, l'Agence Française pour le Développement, la Norvège, la Suède et les bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale, la KFW, la BAD, la BOAD, la BID, le PNUD etc.

Compte tenu du rôle attendu pour chaque groupe d'acteurs, la capacité institutionnelle du secteur forestier à atteindre à moyen terme les objectifs sectoriels d'une gestion durable et rationnelle des ressources naturelles paraît aujourd'hui insuffisante. Trois déficits externes au secteur forestier devront être résolus:

(i) une politique agricole incompatible avec les objectifs de gestion durable des RN,
(ii) un cadre juridique parfois inadéquat (notamment pour le régime foncier et le régime fiscal de l'exploitation forestière),

(iii) un système judiciaire sous-équipé, peu sensibilisé et surtout perméable aux pressions extérieures.

Les déficits inter-institutionnels rendront également difficiles les évolutions attendues des rôles et relations entre acteurs, qu'il s'agisse:

(i) des relations entre services forestiers et communautés rurales marquées par une relation traditionnelle de chef à administré, par des réticences et des capacités d'évolution limitées des agents, par une méfiance encore importante des communautés vis-à-vis des forestiers,

(ii) du manque d'ouverture et d'appui de l'administration vers les opérateurs privés ou les ONG,

(iii) des habitudes de travail cloisonnées entre les administrations publiques, souvent renforcées par les logiques projets.

Les mêmes problèmes se posent entre les structures de l'administration forestière et sont aggravés par la défaillance des mécanismes de suivi externe des entités autonomes. La faiblesse des moyens humains, matériels ou institutionnels (lorsque les tutelles sont rattachées au MDR) de la DFRN, ainsi que la faible attention générale portée au suivi externe, conduisent alors à assimiler autonomie et indépendance, avec une perte d'efficacité lorsqu'il y a multiplication d'activités similaires (système d'information, recherche) ou des risques possibles de s'éloigner des orientations de la politique sectorielle (aires protégées, plantations domaniales).

Dans le domaine protégé et les forêts classées, la capacité interne des acteurs sera également une contrainte majeure à lever, à commencer par la faiblesse de la DFRN (services forestiers déconcentrés inclus). les agents sont globalement démotivés et souvent complaisants ou corrompus. La gestion des ressources humaines, régie par un système de pressions familiales, sociales ou politiques, en est la principale cause. Ces déficits structurels expliquent le faible impact de l'appui institutionnel des programme de développement passé du secteur forestier.

Enfin la DFRN n'a pas fait preuve d'une capacité significative d'évolution depuis l'adoption de la nouvelle politique forestière, du fait de son inertie interne et du manque de pressions extérieures.

3.6.11. Le cadre législatif et réglementaire

Avant même son accession à la souveraineté nationale, l'ex-Dahomey sous colonie française était régi par le décret du 4 Juillet 1935 portant régime des forêts dans l'ex-AOFet a ratifié la convention de Londres de1933 sur les espèces menacées de disparition. Depuis le 1er Août 960 date de son accession à l'indépendance nationale, le Bénin s'est doté de plusieurs textes législatifs et dispositions réglementaires et ratifié plusieurs accords et conventions en vue de la gestion rationnelle des ressources naturelles et de la protection l'environnement. L'on peut ainsi citer:

- La loi N° 65-25 du 14 Août 1965, portant organisation de la propriété foncière
- Ordonnance 74- portant redevances perçues lors de l'exploitation des
- Arrêté 81- portant interdiction de l'utilisation de la tronçonneuse pour le sciage du bois
- Décret 82-435 du 30 décembre 1982 portant interdiction es feux de brousse et incendie de plantations en République Populaire du Bénin

- Décret 83-205 du 31 mai 1983, portant adhésion de la République Populaire du Bénin à a Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES)
- Décret 85-290 portant institution en République Populaire du Bénin de la Journée Nationale de l'Arbre
- Décret 85- portant institution en République Populaire du Bénin de la Campagne Nationale pour le Reboisement
- Décret 86-516 du 15 décembre 1986, portant définition des responsabilités en matière de la gestion du littoral
- Loi 87-013 du 21 Septembre 1987 portant organisation de la vaine pâture, la garde des animaux sauvages et de la transhumance
- La loi 87-014 du 21 Septembre 1987portant réglementation de la protection de la nature et l'exercice de la chasse en République Populaire du Bénin
- La loi 87-015 du 21 Septembre 1987portant code de l'hygiène
- Décret 90-366 du 04 Décembre 1990 portant modalité d'application de la loi 87-014 sur la réglementation de la protection de la nature et l'exercice de la chasse en RPB.
- La loi 91-004 du 11 Février 1991 portant réglementation phytosanitaire en République du Bénin
- Décret N°95-47 du 20 février 1995, portant création, attributions organisation et fonctionnement de l'Agence Béninoise pour l'Environnement
- Loi 97-028 du 15 Janvier 1997 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin
- La loi 98-030 du 12 février 1998 portant loi cadre sur l'Environnement en République du Bénin
- La loi 93-020 du 02 décembre 1992, portant autorisation de ratification de la Convention des Nations Unies sur les Changements climatiques
- La loi 93-021 portant autorisation de ratification de la Convention sur la Diversité Biologique
- La loi 97-008 du 21 Février 1997, portant ratification de l'Accord sur le Développement Durable entre le Bénin et les Pays Bas
- Décret 93-305 du 13 Décembre 1993, portant ratification de la convention sur la Diversité Biologique
- Arrêté N°601/MR/DC/DFRN/SA du 08 Octobre 1992 portant applications en République du Bénin de la convention sur le contrôle International des Espèces de Faune et de flore sauvages menacées d'existence
- Le Décret 97-194 du 24/4/&ççè portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU)
- Le Décret 96-12 du 1er/7/1996 portant autorisation de ratification de la Convention Internationale sur la Désertification t
- Le Décret 2000-610 du 1er Février 2000 portant statut du Fonds pour l'Environnement.

4. FACILITER LE CHANGEMENT: QUE FAUT-IL FAIRE?

4.1. Les grandes options et leurs tendances

OPTIONS	VARIABLE

1. Superficie des forêts	Surface actuelle exacte des forêts Taux de disparition de a forêt Taux de forêts sous aménagement durable Taux de forêts à aménager les 5 prochaines années Taux des plantations en cours d'aménagement
2. Production ligneuse	Taux d'accroissement Taux d'accroissement du rendement du bois usiné Taux de réduction de l'utilisation de la tronçonneuse
3. Consommation	Taux d'accroissement de la consommation du bois –énergie Taux d'accroissement de la consommation du bois d »'œuvre Taux d'accroissement de la consommation du bois service
4. Implication sociale et économique	Taux d'accroissement de la contribution des forêts au PIB Taux d'accroissement des la contribution des forêts à 'emploi Taux d'accroissement de la population active travaillant dans le secteur forestier Taux d'accroissement du revenu pour les personnes de la filière forêt Taux d'accroissement du effectifs du tourisme local Taux de transfert des responsabilités aux collectivités locales Taux de la contribution des Produits Forestiers non Ligneux au développement de secteur.
5.Agriculture	Taux d'accroissement des superficies Taux d'accroissement de rendements Taux d'application de nouveaux paquets technologiques Taux de transformation de la production agricole Taux de réduction des pertes post récolte
6. Elevage	Taux d'accroissement du cheptel De 1993 à 1998 Bovins 17,78 % Caprins 19,17% Ovins 10,06% Taux d'accroissement des pâturages naturels aménagés Taux de retenues agro-pastorales réalisées
7. Pêche	Taux d'accroissement de la production Taux d'appauvrissement des cours d'eau poissonneux

Les incertitudes

- Degré de participation de la population
- Maîtrise des mécanismes de financement durable du secteur
- Cours des produits forestiers sur le marché
- Instabilité institutionnelle
- Changements climatiques
- Prix des produits agro pastoraux sur le marché international
- Découverte d'un gisement de minerai exploitable
- Maîtrise du contrôle
- Maintien de la volonté politique
- Instabilité des éleveurs
- fluctuation importante des cours du coton

4.2. Facteurs cruciaux pour améliorer la situation ou éviter des résultats préjudiciables (hypothèses commune aux différents scénarios)

les facteurs cruciaux pour améliorer la situation ou éviter des résultats préjudiciables sont entre autres:

Au plan macro-économique

- la maîtrise de la poussée démographique
- la mise de politique qui assure une bonne répartition de la population dans le pays (équilibre régional)
- l'amélioration du taux d'alphabétisation et de scolarisation
- la lutte contre la pauvreté en portant le seuil de pauvreté de 56 000 FCFA à 80 000 en l'an 2020
- le renforcement de la bonne gouvernance avec la mise en œuvre effective de la décentralisation,
- la mise en œuvre d'une politique et d'une stratégie de gestion participative des ressources forestières

Au plan sectoriel

- une meilleure intégration des politiques forestières dans les stratégies de développement rural
- meilleure gestion des ressources naturelles notamment e encourageant l'association agriculture –élevage et l'amélioration de la productivité d'essences agroforestières comme l'anacardier et le karité
- diversification et accroissement des investissements dans le secteur forestier
- l'intensification du système d'élevage et de déstockage des cheptel par la mise en place de technologies et de mécanismes techniquement et socio-culturellement faisables et économiquement soutenables
- la diversification et l'intensification de l'agriculture par la maîtrise des superficies cultivées, la maîtrise de l'eau (surfaces irriguées, maintien du capital productif) et l'amélioration des rendements.
- La valorisation des multiples produits forestiers non ligneux par le développement de certaines filières à tendances porteuses dans le secteur forestier

- L'organisation des filières bois d'œuvre et bois- énergie par l'élaboration et la mise en œuvre des plans directeurs d'approvisionnement des populations en produits forestiers ligneux
- Une meilleure adaptation de la recherche répondant aux besoins des producteurs et des consommateurs avec un appui substantiel au secteur de transformation la population
- Une augmentation des productions halieutiques grâce à la mise en œuvre d'un plan directeur d'aménagement des plans d'eau, un programme de développement de la pisciculture villageoise, l'aménagement des lacs et lagunes et un soutien continu aux pêcheurs

4.3. Types de changements requis

a) au plan politique et institutionnel

- mise en œuvre du nouveau cadre institutionnel proposé par l'audit institutionnel du secteur forestier
- le renforcement de la démocratie et l'instauration d'une bonne gouvernance
- la poursuite de la décentralisation avec transfert effectif des pouvoirs et compétences aux collectivités territoriales, renforcement de leurs capacités.
- Réorganisation du secteur forestier et renforcement des capacités de coordination, de suivi et de
- contrôle de l'administration forestière
- Renforcement des capacités de tous les acteurs du secteur forestier
- Elaboration et mise en œuvre de textes législatifs et réglementaires qui assurent une gestion durable des ressources naturelles
- Renforcement de la gestion participative des ressources naturelles et l'implications du secteur privé dans l'aménagement et la gestion des ressources forestières
- Renforcement des capacités du Centre National de Gestion de Réserves de Faune CENAGREF en charge de la gestion de la faune sauvage et de son habitat
- Redéfinition de façon claire et explicite les missions assignées à la structure devant prendre la relève de l'ONAB dont la branche industrielle sera privatisée

b) Au plan technologique

- Développement des paquets technologiques simples et accessibles aux paysans en vue d'accroître les rendements dans l'exploitation et la transformation des produits forestiers

c) Au plan technique

- la poursuite et l'extension et le renforcement de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier participatif tant pour les forêts classées, les forêts du domaine protégé que des parcs nationaux et autres réserves de faunes
- poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion participative de terroirs.

4.4. Les changements sont réalisables a travers:

a) Au plan technique

- une meilleure connaissance de l'état des ressources forestières par un inventaire forestier national (multi ressources) et une enquête consommation des produits forestiers ligneux et non ligneux (biens et services rendus par la forêt)
- une planification efficace et une gestion rigoureuse des ressources (ressources naturelles, matérielles, humaines et financières)

b) Au plan institutionnel

- la mise en place d'un cadre institutionnel adéquate faisant intervenir tous les acteurs dans un ordre cohérent et doté de ressources nécessaire à son fonctionnement ;
- le développement d'un secteur privé assez performant
- la réorganisation du secteur forestier
- la promotion d'une démocratie qui tient compte de nos valeurs culturelles
- l'accroissement de la capacité des organisations de la société civile pour un meilleur dialogue social.
- La mise en place d'une taxation différentielle comme moyens efficaces de valorisation des ressources naturelles

c) Au plan environnemental

- une gestion rationnelle des écosystèmes;
- un habitat adapté;
- la création et le développement de villes saines;
- la vulgarisation des techniques de sylviculture;
- la prévention des catastrophes et calamités

d) Au plan culturel

- la moralisation de la vie publique
- la création de la culture artistique

4.5. Les rôles et responsabilités des divers organismes

Pour faire du Bénin en 2020 un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien –être social et par rapport au développement souhaité du secteur forestier devant contribuer à édifier ce Bénin rêvé, chacun des organismes en présence devra jouer les rôles et responsabilités ci-après:

a) Rôle de l'état

Elaborer pour le pays et à l'horizon 2020 une vision Bénin 2020 du point de vue forestier au sens large du terme et qui décrirait dans un scénario ni trop optimiste ni trop pessimiste un Bénin forestier phare, un Bénin forestier bien gouverné, un Bénin forestier uni et de paix, un Bénin forestier à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social. Il s'agit d'élaborer une charte définissant cet Etat performant et impulseur de développement politique, économique, social, culturel dans une approche participative et la faire partager à tous les acteurs de la vie sociale (partis politiques, administration publique, secteur privé, société civile, collectivités décentralisées et citoyens).

- rendre l'administration performante et compétitive en la dotant de ressources humaines bien formées, animées d'un bon sens de civisme et de conscience professionnelle, disposant d'équipements modernes et mettre à leur disposition des procédures de gestion administrative et financière performantes
- accroître les capacités nationales d'identification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi évaluation des politiques et programmes/projets de développement
- accroître la capacité de négociation de l'état en développant en lui la culture de diplomatie offensive et une forte capacité de coopération internationale qui lui assurent sa participation aux négociations internationales
- améliorer le développement du système éducatif dans tous les ordres d'enseignement
- planifier et gérer de façon participative le développement
- assurer un taux de croissance élevé
- développer les activités à haute intensité de main d'œuvre
- rémunérer de façon conséquente les facteurs de production
- renforcer le rôle catalyseur de l'état pour mieux accompagner le secteur privé
- développer, transformer et valoriser la production agricole
- assurer la diversification de l'activité industrielle par le développement d'une politique d'incitations
- promouvoir le développement et l'utilisation des nouvelles technologies
- développer les capacités d'appropriation des nouvelles technologies et des savoir faire nouveaux
- faire des nouvelles technologies de l'information et de communication un levier de productivité organisationnelle
- poursuivre la mobilisation de l'épargne intérieure par

  - le développement de la micro finance (PADME, CRCAM, etc.)
  - la création de nouvelles banques spécialisées dans l'examen positif des dossiers relatifs aux investissements dans les entreprises forestières
  - le développement des marchés de capitaux

- mobiliser efficacement les financements extérieurs notamment par :
  - une meilleure coordination des aides extérieures
  - un assainissement de l'environnement institutionnel et juridique
  - la détection et la promotion des opportunités d'interventions auprès des investisseurs étrangers
- développer l'éducation à la base
- développer et renforcer l'alphabétisation des adultes afin de faciliter le transfert les technologies aux fins de développement
- développer les formations professionnelles et techniques spécialisées
- faciliter l'accès aux soins et aux médicaments
- développer le système de prévoyance sociale
- développer des actions en direction de la médecine traditionnelle
- développer et diffuser les nouvelles technologies adaptées au milieu rural pour alléger les peines dans les tâches domestiques et agricoles au profit des femmes et des enfants;
- renforcer la formation et favoriser l'accès au crédit et moyens de production pour les femmes
- mettre en place une politique de croissance économique génératrice d'emploi.

b) Rôle des Collectivités Rurales

Comme annoncé dans le paragraphe consacré à la décentralisation, les populations rurales à travers les collectivités territoriales sont désormais les maîtres d'œuvre du développement local durable. Cette maîtrise d'œuvre tient compte de leurs aspirations profondes mais aussi des impératifs de préservation du potentiel écologique , économique et socio culturel de leur milieu

c) Rôle de la Société Civile

La société civile constitue le deuxième groupe de pression important; C'est un relais indispensable entre l'état, les bailleurs de fonds et les populations

d) Rôle des Opérateurs privés

Le désengagement de l'état des activités de production, de transformation de transport et de commercialisation doit s'accompagner par un transfert de ces fonctions aux opérateurs privés qui de fait en deviennent les premiers bénéficiaires .En retour, ces opérateurs privés devront par l'entremise de leurs affaires améliorer l'investissement notamment dans le secteur forestier , promouvoir la création d'emploi pour minimiser les pressions humaines sur les forêts, servir d'interface entre l'état les populations rurales et les bailleurs de fonds ;

e) Rôle des partenaires au développement

Leur rôle essentiel est de financier l'investissement et d'assurer l'appui – conseil.

4.6. Les scénarios

4.6.1. Les scénarios analysés

Depuis 1996, le Bénin comme la plupart des Etats africains s'est engagé dans un processus d'Etudes de Perspectives à Long Terme dont l'objectif global consiste à aider les pays africains non pas à planifier sur 20-30 ans, mais à se représenter la forme que cet avenir est susceptible de prendre pour déblayer le chemin de la planification stratégique dans la gestion du développement en vue d'une meilleure prise de décisions et de choix stratégiques.

En prenant appui sur les résultats des études rétrospectives, il a été projeté le panorama des futurs possibles du Bénin. En se fondant sur les tendances majeures et les forces motrices, il a été identifié et élaboré à partir des incertitudes critiques, des hypothèses qui auront des conséquences alternatives dans le futur développement du pays.

Sur la base de 4 incertitudes, avec chacune 2 hypothèses alternatives, il a été construit 16 jeux d'hypothèses. En appréciant le degré de probabilité de chaque événement contenu dans les jeux d'hypothèses et leur cohérence, les experts ont retenu 6 scénarios pour l'avenir du Bénin.
A la lumière de l'analyse du cheminement qui conduit pour chacun de ces scénarios de la situation présente à l'horizon 2025, il a été retenu 4 scénarios classés par ordre de préférence dans la perspective de la construction d'une vision et choisis non pas seulement en raison du

degré de probabilité mais par rapport à l'intérêt du scénario pour un avenir souhaitable pour le Bénin. Il s'agit de:

N° 1 :Scénario Baobab
N°2 :Scénario Al⊃dokp⊃
N°3 :Scénario Afafa
N°4 Scénario Wahala

Le scénario Baobab a évolué en scénario Alafia. Ainsi les deux scénarios choisis pouvant mieux traduire la vision du Bénin en 2025 sont Alafia et Wahala.

a) Le Scénario Alafia (le bonheur partagé)

Fondements et contenu du Scénario Alafia

Ce scénario est fondé sur: trois hypothèses favorables à savoir:

- Un univers institutionnel de référence favorable,
- Des déterminants sociaux du bien-être favorable,
- Des bases humaines et matérielles du développement durable favorable et

Deux hypothèses défavorables à savoir:

- un environnement externe non favorable et
- des fondements socio-institutionnels menacés.

Il a été dégagé comme celui dont le cheminement intègre le mieux les éléments du diagnostic stratégique et les aspirations des populations.

Ce scénario fonde le développement économique du Bénin sur une politique vigoureuse en faveur des investissements en capital physique et en capital humain. Dans cette optique, il est envisagé que de 2000 à 2025, ces deux indicateurs enregistrent un accroissement de 50 %. Cette évolution conduirait à un taux d'investissement en capital physique du même ordre que ceux des Nouveaux Pays Industrialisés et un taux d'investissement en capital humain comparable à ceux des Grands Pays Industrialisés. Ces forts taux d'investissement permettraient d'obtenir des gains substantiels en terme de croissance économique et surtout en terme d'exportation. Ainsi, il est attendu pour 2025 les performances ci-après:

- taux de croissance économique: 12,4 %
- taux d'investissement en capital physique: 27,7 %
- taux d'investissement en capital humain: 7, 1 %
- taux d'accroissement des exportations: 25,6 %

Ces performances sont progressivement enregistrées au cours des vingt ans.

Lien du scénario Alafia avec le secteur forestier

Les projections démographiques indiquent qu'en 2020 les 2/3 de la population du pays habiteraient en ville. Si les 2/3 de la population à l'horizon 2020 habitent en zone urbaine, dans un contexte où la moralisation de la vie publique demeure à l'étape d'inaction et où l'administration forestière reste marquée par un dysfonctionnement caractérisé, la forte

demande de produits forestiers notamment du bois d'œuvre entraînerait une prolifération des unités de transformation des produits forestiers, les tronçonneuses. Dans ces conditions les activités de production de bois continueront de faire reculer le couvert forestier. D'un autre côté l'intérêt pour le secteur forestier est de soutenir davantage la constitution du PIB de susciter la création d'emploi et de revenu. Par ailleurs, la forêt contribuerait à l'amélioration du cadre de vie des populations de la ville à travers son rôle de séquestration de carbone.

Une telle vision du Bénin en 2020 recommande des stratégies comme mentionnées dans le tableau de la page 56

b) Le Scénario WAHALA (la souffrance, la misère, la catastrophe)

Fondement et contenu du scénario Wahala

Le scénario Wahala se fonde sur les hypothèses ou micro-scenarios de base ci-après:

- Univers institutionnel non favorable,
- Déterminants sociaux du bien-être non favorable,
- Environnement externe non favorable,
- Bases humaines et matérielles du développement durable non favorable,
- Fondements socio-institutionnels menacés.

La déchéance progressive de L'état et sa défaillance croissante par rapport à ses responsabilités, la mauvaise gouvernance qui en découle, la culture d'inertie persistante d'une part, la crise économique et financière aggravée d'autre part empêchent d'évoluer vers une amélioration des conditions de vie. Sur tous les plans socio culturel, institutionnel, économique technologique, environnemental et contexte extérieur

Dans de telles conditions, le Bénin devient ingouvernable; il y a risque de guerre civile, alors, l'armée sort des casernes prend le pouvoir et se donne pour mission d'établir un nouvel ordre.

Lien du Scénario WAHALA avec le secteur forestier

Le scénario Wahala n'est pas de toutes les façons souhaité/désiré pour le Bénin à l'horizon 2020 même si il apparaît tout à fait cohérent probable. Mais des fins purement pédagogiques, cette mauvaise vision est décrite pour attirer l'attention de la population, des décideurs, de la société civile et des partenaires aux développement sur le risque partagé que le Bénin court en se laissant aller à une telle situation à l'an 2020.

4.6.2 Le Scénario écologique

Comment les forêts pourront-elles assurer leurs fonctions de conservation et de protection des écosystème et du patrimoine biogénétique?

HYPOTHESE	STRATEGIE
Préserver les écosystèmes forestiers	Orientations stratégiques - Concevoir et mettre en place une politique favorable à la protection des écosystèmes fragiles ou menacés - Editer des textes de lois et des règlements créant des bases légales d'une telle politique surtout

	d'application simple par les collectivités décentralisées - Créer et renforcer le cadre institutionnel conséquent et un cadre de concertation et de coordination de tous les acteurs concernés - Renforcer les capacités de l'administration à mieux jouer ses rôles régaliens - Renforcer les capacités d'élaboration de mise en œuvre et de suivi évaluation des programmes/projets de conservation , de protection et de préservation des écosystèmes - Concevoir et mettre en œuvre des plans d'aménagements qui tiennent compte des spécificités locales en vue d'assurer une gestion rationnelle de ressources naturelles - Concevoir et mettre en œuvre un programme d'Information Education et Communication (IEC) en matière de protection et de conservation des écosystèmes fragiles - Soutenir les actions mise en œuvre par les partenaires (communautés villageoises, ONG, partenaire au développement société civile en définissant un cadre de coopération focalisé sur la participation des populations - Eriger des aires protégées en réserves de faune
Lutter contre la désertification et les autres effets climatiques néfastes transnationaux	- Appuyer toutes les actions en cours pour la réduction des effets négatifs éco-climatiques - Mettre en œuvre les accords et conventions ratifiés par le pays tels que la convention sur la bio diversité, la lutte contre la désertification, le CITES, etc. - Ratifier et mettre en œuvre d'autres conventions et autres accords bilatéraux ,multilatéraux ou régionaux à venir et dont les fondements ne sont pas incompatibles avec le cadre législatif du pays (la constitution nationale, le plan d'action environnemental, l'Agenda 21, la convention sur la diversité biologique, la convention sur la lutte contre la désertification, la convention sur les zones humides etc.).
Conserver et protéger le patrimoine biogénétique	- Renforcer les capacités des ressources humaines en matière de sensibilisation, de formation et de recherches sur les pars nationaux , les forêts classées et autres aires protégées (périmètres de reboisement, arborêtum, stations de recherche etc. - Formuler des politiques et stratégies en faveur de la protection de la bio diversité - Prendre et mettre en application effective des mesures législatives et réglementaires pour la sauvegarde de la biodiversité

4.6.3. Le scénario économique

De quelle façon les ressources forestières du pays pourront-elles répondre aux demandes en biens et services des populations en 2020?

HYPOTHESE	STRATEGIE
Elever la contribution du secteur forestier e 2,8 % en 2000 à 8 % en l'an 2020	- Réduire le taux de disparition de la forêt de 100 000 ha /an à 50 000 ha/an - Mettre en œuvre un programme de reboisement - Réduire la part de bois dans la satisfaction des besoins en énergie domestique de 50,% par rapport en 2000 - Encourager l'utilisation des énergies de substitution ou adopter des technologies d'économie de l'énergie domestique provenant du bois - Ramener le taux d'accroissement de la population de 3,2 % à 2,4 % - Améliorer le technologie dans le secteur forestier - Améliorer la contribution du secteur forestier à l'emploi - Accroître le rendement des cultures dévoratrices de friches comme l'igname, le coton - Décourager l'installation des cultures et infrastructures en faveur du de coton dans les domaines classés de L'état - Intensifier le système d'élevage et encourager le déstockage du cheptel - Diversifier les sources de revenus forestiers - Développer l'ensemble des filières forestières à tendances porteuses de développement.

5. Conclusion

Le secteur forestier au Bénin a connu des avancées significatives surtout depuis l'avènement du renouveau démocratique . La nouvelle politique forestière, les lois et dispositions réglementaires dont le Bénin s'est doté, de même que les accords et conventions signés et./ou ratifiés, concourent à la création de meilleures conditions cadres pour la gestion des ressources forestières, la durabilité des écosystèmes. Diverses actions ou projets mis en œuvre sont dans le cadrage des nouvelles orientations de la politique forestière. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour rendre plus performant le fonctionnement du secteur forestier. En particulier, l'accent devra être mis sur:

- la connaissance de l'état des ressources afin de pouvoir en planifier la gestion rationnelle et durable;
- l'actualisation des textes fixant les taxes et redevances pour l'exploitation forestière;
- la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités de la DFRN tel que prévu par l'audit institutionnel;
- une meilleure implication du secteur privé dans la gestion des ressources forestières;
- une analyse et une projection de la gestion du secteur forestier sur le moyen ou le long terme afin de retenir une stratégie pour renforcer les tendances positives et atténuer les effets des tendances lourdes.

Fort heureusement, les actions prévues, initiées ou en cours, tendent à lever ou à minimiser les différentes pesanteurs afin que la forêt vive et soutienne durablement l'économie nationale.